Soixante-dix-neuvième année. — N° 111. Le Numéro : 4 francs. Vendredi 9 Mai 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS — COMPTE CHÈQUE POSTAL 100.97, Paris —	LOIS ET DÉCRETS UN AN	LOIS ET DÉCRETS SIX MOIS	LOIS ET DÉCRETS TROIS MOIS	DÉBATS PARLEMENTAIRES UN AN	ÉDITION COMPLÈTE UN AN	ÉDITION COMPLÈTE SIX MOIS	ÉDITION COMPLÈTE TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	980 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications informations, annonces.

L'Édition des **DÉBATS PARLEMENTAIRES** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition **COMPLÈTE** comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes;* — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

AVIS

Les Tables mensuelles du mois d'avril 1947 sont en vente aux bureaux du *Journal officiel* au prix de **6 F.**

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 5 mai 1947 relatif à une distribution exceptionnelle de 500 g de sucre (p. 4318).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de dépenses dans les services extérieurs du ravitaillement général (p. 4318).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 7 mai 1947 portant délégation de signature (p. 4318).

Ministère de la guerre.

Arrêté portant dégagement des cadres (gendarmerie) (p. 4318).

Arrêté plaçant hors cadres en mission des officiers du corps de santé (p. 4318).

Arrêté replaçant dans les cadres un officier (infanterie) (p. 4318).

Arrêté portant annulation d'une réintégration (personnels civils extérieurs) (p. 4319).

Décision portant admission à l'honorariat (intendance) (p. 4319).

Décision portant nomination au grade d'aspirant dans l'armée de terre (active et réserve) (p. 4319).

Décision portant radiation des contrôles de l'école militaire interarmes (p. 4319).

(1 f.)

Ministère des finances.

Arrêté du 7 mai 1947 désignant le représentant de la République française pour toutes les opérations relatives à l'exécution de la convention conclue le 13 juillet 1946 avec l'Export-Import-Bank (p. 4319).

Ministère de la production industrielle.

Arrêté du 8 mai 1947 portant ouverture d'un concours pour l'emploi d'adjoint technique des mines (p. 4319).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 2 mai 1947 portant création de sections techniques (p. 4319).

Arrêté du 3 mai 1947 portant création d'une régie d'avances pour le payement des salaires et indemnités des instituteurs et institutrices suppléants du département de la Seine (p. 4320).

Arrêté du 8 mai 1947 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de rédacteurs dans les secrétariats des académies et des facultés (p. 4320).

Arrêté portant nomination (administration centrale (p. 4320).

Arrêtés portant nomination de l'agent comptable et de l'agent comptable intérimaire au Collège de France (p. 4320).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté du 23 avril 1947 portant majoration des indemnités d'affrètement (p. 4320).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 6 mai 1947 portant délégations de signature (p. 4321).

Arrêté du 7 mai 1947 autorisant la préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 (p. 4321).

Arrêtés portant nominations, incorporation dans les cadres, attribution de fonctions, mutation et maintien en disponibilité :

Inspection de la population (p. 4321).

Directions départementales de la santé (p. 4321).

Dispensaires antituberculeux (p. 4322).

Sanatoriums (p. 4322).

Arrêté modifiant un précédent arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 4322).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 5 mai 1947 portant délégations de signature (p. 4322).

Arrêté portant nomination d'un ordonnateur secondaire (p. 4323).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination d'un conseiller de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 4323).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modifications aux listes des membres des groupes politiques (p. 4324).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Avis de tirage de la dixième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 4325).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note relative aux programmes et coefficients des épreuves des concours de recrutement de l'intendance et de l'économat des établissements du second degré (p. 4324).

Avis de vacance de chaire (p. 4324).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour deux postes de médecin des dispensaires antituberculeux du département des Vosges (p. 4325).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 4325).

Annonces (p. 4326).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 39

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 8 mai 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1505).

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 8 mai 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 553).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Distribution exceptionnelle de 500 g de sucre.

Le haut commissaire à la distribution,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application les actes dits décret du 30 juillet 1940 et décret du 17 septembre 1940 relatifs au rationnement de certaines denrées, ensemble les textes les complétant ou les modifiant;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, modifiée par la loi n° 47-587 du 4 avril 1947 modifiant et complétant la législation économique;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Il sera procédé, au cours du mois de juin 1947, à une distribution exceptionnelle de 500 g de sucre aux consommateurs de toutes catégories en échange d'un ticket ou coupon de rationnement qui sera désigné ultérieurement.

Art. 2. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945, modifiée par la loi n° 47-587 du 4 avril 1947.

Art. 3. — Le directeur des programmes et de la consommation au haut commissariat à la distribution est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mai 1947.

GEORGES BASTEL.

Services extérieurs du ravitaillement général.

Par arrêté en date du 26 avril 1947, M. Joseph Thevenin, chef de section de 1re classe, est nommé régisseur de dépenses à la direction départementale du ravitaillement général du Jura, à compter du 21 avril 1947, en remplacement de M. de Beaulieu, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 16 novembre 1944, relative à l'organisation du ministère de l'intérieur, et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les arrêtés des 29 et 30 janvier 1947 portant délégations de signature;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant réforme des finances locales,

Arrête:

Art. 1er. — M. Haas-Picard, directeur des affaires générales, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières suivantes:

Bureau administratif du service central d'Alsace et de Lorraine. — Finances départementales et communales des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, approbation des budgets, comptes, autorisations d'emprunts.

Art. 2. — Le directeur des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mai 1947.

ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Dégagement des cadres (gendarmerie.)

Le ministre de la guerre,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946 et le décret n° 46-2955 du 31 décembre 1946;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est admis au bénéfice des dispositions de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946: M. le capitaine de gendarmerie Humbert (Georges-Henri-Alexandre).

Art. 2. — La mesure visée à l'article précédent prendra effet du lendemain du jour de la notification qui sera faite à l'intéressé par les soins de sa direction d'arme.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Officiers placés hors cadres (corps de santé).

Le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les officiers du corps de santé de l'armée active ci-après désignés sont placés « hors cadres » en mission au titre du ministère de l'intérieur (gouvernement général de l'Algérie), à compter du 1er janvier 1947:

Médecin lieutenant-colonel Passager (Paul-François-Michel).
Médecin capitaine Amidieu du Clos (Raoul-Marie-Louis).
Médecin capitaine Bourgeot (Paul-Aimé-Louis).
Médecin capitaine Boulet (Pierre-René-Lucien).
Médecin capitaine Guerard (René-Léon).
Médecin capitaine Peillard (Jean-Henri).
Médecin capitaine Pujol (Paul-Emile).
Médecin capitaine Reynal (Jean-Marie).
Médecin capitaine Roumagnac (Henri).
Médecin capitaine Vaillie (Jean).
Médecin lieutenant Collignon (Robert-Lucien).
Médecin lieutenant Durand-Delacre (René).
Médecin lieutenant Gra (Eugène-Charles).
Médecin lieutenant Tochefort (Georges-René-Paul).
Médecin lieutenant Simonet (Philippe-Camille-Henri-Marie).

Art. 2. — La rémunération de ces officiers, qui supporteront les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée, à compter du 1er janvier 1947, au budget du gouvernement général de l'Algérie.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 1947.

Le ministre de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI VIGUIER.

Officier replacé dans les cadres (infanterie).

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi des pensions du 30 décembre 1913;

Vu le décret du 21 février 1946 réglant la situation des personnels placés sous l'autorité du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu l'accord du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. le capitaine d'infanterie Trannoy (Bernard), placé dans la position hors cadres en mission, au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est replacé dans les cadres à la date du 1er mai 1947.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre et par délégation:
Le chef du cabinet militaire,
Lieutenant-colonel PIERRE LAMURE.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 29 avril 1947, est annulé, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 27 septembre 1946 (*Journal officiel* du 18 octobre 1946) réintégrant dans ses fonctions M. Pourquie (Henri), ouvrier de l'ex-17e région.

Admission à l'honorariat (cadre auxiliaire de l'intendance).

Par décision ministérielle du 29 avril 1947, les fonctionnaires et officiers d'administration du cadre auxiliaire de l'intendance, rayés des cadres, dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925) :

I. — FONCTIONNAIRES

MM.

Mazoyer (Robert-Emilien), intendant militaire de 2e classe.

Peyrolle (Marcel-Louis-Marie), intendant militaire de 2e classe.

Bloch (Maurice-Henri), intendant militaire de 3e classe.

Poulet (Gaston-Jules-Hippolyte), intendant militaire de 3e classe.

Deforges (Louis-Ernest), attaché de 1re classe à l'intendance.

Martin (Roger-Ernest-Léopold), attaché de 1re classe à l'intendance.

Rocheron (Marcel-Alexandre), attaché de 1re classe à l'intendance.

Mauduit (Lucien-Marie-Arsène), attaché de 2e classe à l'intendance.

II. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Bureaux de l'intendance.

MM.

Payret (Justin), commandant d'administration.

Michaud (Eugène), commandant d'administration.

Fischer (Louis-Gabriel), capitaine d'administration.

Subsistances militaires.

MM.

Martin (Jules-Victor-Marie), commandant d'administration.

Ronfard (Pierre-Georges-Gabriel), capitaine d'administration.

Bille (Albert-Marie-Lucien), capitaine d'administration.

Fabre (Jules-Arthur), lieutenant d'administration.

Habillement et campement.

M. Milleau (Pierre-Gaston), capitaine d'administration.

Nomination au grade d'aspirant dans l'armée de terre (active et réserve).

Le ministre de la guerre,

Vu le décret du 18 novembre 1939 portant création du grade d'aspirant;

Vu le décret du 24 juillet 1945 relatif aux nominations au grade d'aspirant;

Vu l'arrêté du 25 décembre 1945,

Décide :

Article unique. — Sont nommés à titre définitif au grade d'aspirant, et pour prendre rang du 1er janvier 1947, les élèves désignés ci-après ayant satisfait aux examens éliminatoires du peloton interarmes d'Extrême-Orient :

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

ACTIVE

MM. Genet (Jacques), Pecqueur (Fernand), Chabant (Edmond), Schultz (Roland).

RÉSERVE

MM. Massonnat (René), Contre (Jean-Pierre).

Fait à Paris, le 5 mai 1947.

Par le ministre de la guerre et par son ordre :
Le directeur du train,
Cl DURAND.

Ecole militaire interarmes.

Par décision du 5 mai 1947, l'élève officier Tisne (Roger), admis à suivre la 8e série de cours de l'école interarmes, est, sur sa demande, rayé de la liste des élèves officiers de la 8e série.

Il perd son titre de saint-cyrien. Le contrat spécial souscrit au titre de l'école spéciale militaire sera résilié.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ouverture d'un concours pour l'emploi d'adjoint technique des mines.

Le président du conseil des ministres, le ministre des finances et le ministre de la production industrielle,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944;

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944, ensemble les ordonnances subséquentes, maintenant provisoirement en application le décret du 24 décembre 1942 fixant le statut des adjoints techniques des mines;

Vu l'article 12 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire pour le premier trimestre de l'exercice 1947,

Arrêtent :

Art. 1er. — Un concours pour l'admissibilité à l'emploi d'adjoint technique des mines du ministère de la production industrielle s'ouvrira le 21 juillet 1947 dans les conditions prévues par le décret du 24 décembre 1942 et l'arrêté du même jour.

Le nombre de postes mis au concours est fixé à douze.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu dans les centres des divers arrondissements minéralogiques.

Les demandes présentées en vue d'être autorisé à prendre part à ce concours seront accompagnées des pièces réglementaires et devront contenir l'engagement d'accepter un poste dans un service quelconque de la métropole ou des colonies lorsque le tour de nomination des intéressés sera arrivé.

Ces demandes devront être remises ou adressées à l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement minéralogique où résident les candidats avant le 1er juin 1947 et devront parvenir à l'administration générale avant le 10 juin 1947.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère de la production industrielle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Pour le ministre de la production industrielle et par délégation :
Le directeur du cabinet,
SACHA GUÉRONIK.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DES FINANCES

Désignation du représentant de la République française pour toutes les opérations relatives à l'exécution de la convention conclue le 13 juillet 1946 avec l'Export-Import Bank.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 46-1784 du 9 août 1946 approuvant la convention conclue le 13 juillet 1946 entre le Gouvernement français et l'Export-Import Bank;

Vu l'arrêté du 24 août 1946,

Arrête :

L'arrêté du 24 août 1946 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 1er. — Est désigné en qualité de représentant de la République française pour toutes les opérations relatives à l'exécution de la convention conclue le 13 juillet 1946 entre le Gouvernement provisoire de la République française et l'Export-Import Bank :

L'attaché financier près l'ambassade de France aux Etats-Unis ou toute personne nommément désignée par lui.

Art. 2. — L'attaché financier près l'ambassade de France aux Etats-Unis, ou toute personne nommément désignée par lui, a qualité pour accomplir tous actes, donner toutes instructions et signer toutes déclarations et documents utiles à l'exécution de la convention visée à l'article 1er ci-dessus, et, notamment, signer les billets provisoires et définitifs dont l'émission est prévue aux articles 3 et 5 de ladite convention.

Fait à Paris, le 7 mai 1947.

SCHUMAN.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Sections techniques.

Par arrêté en date du 2 mai 1947, une section industrielle d'enseignement technique a été créée au cours complémentaire de garçons de Sartrouville (Seine-et-Oise).

Par arrêté en date du 2 mai 1947, une section commerciale d'enseignement technique a été créée au collège classique et moderne de jeunes filles de Rodez.

Régie d'avances pour le payement des salaires et indemnités des instituteurs et institutrices suppléants du département de la Seine.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de la direction des services de l'enseignement primaire de la Seine, une régie d'avances pour le payement des salaires et indemnités des instituteurs et institutrices suppléants et stagiaires remplaçant en fonctions dans le département de la Seine.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à quarante-cinq millions de francs.

Il est justifié de l'emploi de ces avances dans les conditions fixées par l'article 94 du décret du 31 mai 1862.

Art. 3. — Le régisseur d'avances est assujetti à un cautionnement de 250.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il perçoit une indemnité de responsabilité fixée à 18.000 F par an.

Art. 4. — Le régisseur d'avances est nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 5. — Le directeur de l'enseignement du premier degré au ministère de l'éducation nationale et le directeur de la comptabilité générale au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1947.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le directeur du cabinet,
JEAN WOLFF.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de rédacteurs dans les secrétariats des académies et des facultés.

Le président du conseil des ministres, le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances,

Vu le décret du 18 mars 1946 relatif aux statuts des secrétaires et des rédacteurs des secrétariats des académies et des facultés;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1946 fixant les conditions de concours communs pour l'admission aux fonctions de rédacteur des secrétariats des académies des départements et de rédacteur des secrétariats des facultés des universités de Paris et des départements;

Vu l'article 12 de la loi du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires pour le premier trimestre de l'exercice 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un concours sera ouvert le mercredi 15 octobre 1947, à l'effet de pourvoir à vingt-cinq emplois de rédacteurs des secrétariats des académies des départements et des secrétariats des facultés de Paris et des départements.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Administration centrale.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration;

Vu le décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 relatif au corps des secrétaires d'administration;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Philibert (Pierre) est nommé secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et affecté, en cette qualité, à la direction de l'enseignement technique.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions auront effet à compter du 1er avril 1947.

Fait à Paris, le 7 mai 1947.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Collège de France.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances,

Vu la loi du 31 décembre 1932 accordant la personnalité civile et l'autonomie financière au Collège de France;

Vu le décret du 18 juin 1935 portant règlement d'administration publique sur l'organisation et le régime financier du Collège de France, notamment son article 22;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit arrêté du 14 avril 1942 portant règlement de comptabilité du Collège de France,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Mangez, économe du lycée Saint-Louis, est nommé agent comptable du Collège de France, en remplacement de M. Dion, démissionnaire.

Art. 2. — En garantie de sa gestion, M. Mangez devra fournir un cautionnement dont le montant est fixé à 50.000 F.

Ce cautionnement peut être, soit constitué en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 1er mai 1947.

Fait à Paris, le 30 avril 1947.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le directeur du cabinet,
JEAN WOLFF.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances,

Vu la loi du 31 décembre 1932 accordant la personnalité civile et l'autonomie financière au Collège de France;

Vu le décret du 18 juin 1935 portant règlement d'administration publique sur l'organisation et le régime financier du Collège de France, notamment son article 22;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit arrêté du 14 avril 1942 portant règlement de comptabilité du Collège de France,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Develay (Pierre), secrétaire du Collège de France, est nommé agent comptable intérimaire du Collège de France.

Art. 2. — M. Develay percevra, en cette qualité, les émoluments attribués à l'agent comptable du Collège de France par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1947.

Pour le ministre de l'éducation nationale:
Le directeur du cabinet,
JEAN WOLFF.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Majoration des indemnités d'affrètement.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances, le ministre de l'économie nationale,

Vu l'article 8 de la charte-partie du 15 septembre 1940;

Vu l'avis de la commission de revision des indemnités d'affrètement nommée par arrêté du 11 avril 1945,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité d'affrètement prévue à l'article 7 de la charte-partie d'affrètement du 15 septembre 1940 est majorée par application du coefficient suivant: 5,71.

Art. 2. — Cette majoration prend effet à compter du 1er juillet 1946.

Art. 3. — Pour les navires de moins de 400 T de port en lourd, le coefficient de majoration est le suivant: 6,96.

Art. 4. — Les navires de plus de 400 T de port en lourd ont droit au minimum à l'indemnité prévue pour les navires de moins de 400 T.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics et des transports est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 avril 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Délégations de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 5 mai 1947 portant acceptation de la démission d'un ministre et désignation d'un ministre intérimaire;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le docteur Cavaillon, directeur général de la santé, à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 6 mai 1947.

Le ministre d'Etat, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
MARCEL ROCLORE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 5 mai 1947 portant acceptation de la démission d'un ministre et désignation d'un ministre intérimaire;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 25 avril 1946 portant nomination du directeur de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Crepey (André), conseiller référendaire à la cour des comptes, directeur de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population, pour signer, au nom du ministre:

1° Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget du ministère de la santé publique et de la population, toutes pièces justificatives de dépenses, tous marchés de travaux et de fournitures, tous arrêtés de débets et titres exécutoires et, en général, toutes pièces comptables intéressant le même budget;

2° Tous arrêtés ou décisions portant application des dispositions statutaires du personnel relevant du ministère de la santé publique et de la population pour les agents percevant un traitement inférieur à celui de rédacteur de 3e classe.

Fait à Paris, le 6 mai 1947.

Le ministre d'Etat, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
MARCEL ROCLORE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 5 mai 1947 portant acceptation de la démission d'un ministre et désignation d'un ministre intérimaire;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Rain, directeur général de la population, à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 6 mai 1947.

Le ministre d'Etat, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
MARCEL ROCLORE.

Préparation et mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 14 juin 1934 relative à la préparation, à la vente et à la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues;

Vu le décret du 26 août 1936 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée et les arrêtés des 4 et 5 février 1937, 17 avril et 2 décembre 1937;

Vu l'acte dit loi du 21 juillet 1942 provisoirement applicable et fixant les attributions du conseil supérieur d'hygiène publique de France;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France;

Vu l'avis de l'académie de médecine,

Arrête:

Art. 1er. — La préparation et la mise en vente des produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes:

I

M. Sacquepee (Jean), pharmacien à Fontenay-le-Comte (Vendée) est autorisé à fabriquer des autovaccins.

II

Est renouvelée l'autorisation accordée par l'arrêté n° 116 du 29 juin 1942 à M. Ronchese, docteur en pharmacie, directeur des laboratoires des Ampho-vaccins, 21, boulevard de Riquier, à Nice, de préparer et de mettre en vente dans les conditions suivantes:

a) L'ampho-vaccin intestinal: 1 milliard de germes lysés et 1 milliard de germes entiers par centimètre cube sous un volume de 5 cm³ pourra être mis à la concentration de:

10 milliards de germes lysés et
10 milliards de germes entiers sous un volume de 0,5 cm³;

b) Les ampho-vaccins: pulmonaire, antistaphylococcique, antiinfectieux, antityphoïdique, T. A. B, urinaire, contre la coqueluche:

1 milliard de germes lysés et
1 milliard de germes entiers sous un volume de 2 cm³ pourront être mis à la concentration de:

4 milliards de germes lysés et
4 milliards de germes entiers sous un volume de 0,5 cm³.

La composition microbienne sera indiquée non sur l'ampoule, mais sur la boîte.

Art. 2. — La présente autorisation n'est accordée que sous réserve, conformément à la loi, du remboursement des frais d'enquête s'il y a lieu, de la section des sérums et vaccins du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Art. 3. — Les produits autorisés ci-dessus doivent être répartis pour la vente dans des récipients en verre scellés à la lampe ou bouchés de manière à mettre leur contenu à l'abri des contaminations microbiennes.

Art. 4. — Sans préjudice des réserves particulières formulées ci-dessus, les enveloppes extérieures des récipients contenant les produits autorisés seront obligatoirement revêtues d'une étiquette sur laquelle devront figurer exclusivement les mentions suivantes:

a) Le nom et l'adresse du fabricant, conformes aux indications qui figurent au présent arrêté;

b) La mention d'autorisation de débit libellée sans autre indication, sous la forme suivante: « arrêté n° 135 du 7 mai 1947 »;

c) Le nom scientifique usuel du produit tel qu'il figure au présent arrêté, imprimé au-dessus ou au-dessous de la dénomination commerciale, si elle existe, et en caractères au moins aussi apparents;

d) L'indication de la composition exacte du produit et le titrage des éléments utilisés;

e) L'indication, s'il y a lieu, de l'addition de substances antiseptiques servant à la conservation avec leur nature et leur proportion centésimale;

f) Le mode d'administration du produit;

g) La date limite d'utilisation;

h) Le numéro d'ordre prévu à l'article 5 du décret du 26 août 1936.

Les récipients contenant les produits autorisés devront obligatoirement porter l'indication du nom et de l'adresse du fabricant, du nom du titrage et du numéro d'ordre du produit; les autres mentions portées sur les enveloppes extérieures sont facultatives pour l'étiquetage des récipients.

Art. 5. — La mention visée au paragraphe *b* de l'article précédent, excepté toute forme de publicité relative à l'autorisation, est interdite sur les étiquettes, prospectus, annonces, en-têtes de lettres, factures, notices, etc.

Art. 6. — Les produits visés ci-dessus peuvent être débités à titre gratuit ou onéreux. Ils sont soumis à l'inspection prescrite par la loi. L'autorisation dont ils sont l'objet est révocable; elle est donnée pour une durée de cinq ans.

L'autorisation quinquennale cessera de plein droit cinq ans après la date du présent arrêté, faute par les intéressés d'introduire une demande régulière de renouvellement dans les trois premiers mois de la dernière année.

Art. 7. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la santé,
CAVAILLON.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 25 avril 1947, Mlle Le Bris, inspecteur de la population d'Ille-et-Vilaine, a été mutée en la même qualité dans le département de la Seine.

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 17 avril 1947, modifiant un précédent arrêté du 2 décembre 1946, Mlle Perrot (Louise), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de la Loire, est incorporée dans le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population en qualité de chef de bureau de 4e classe et affectée à ce titre à la direction départementale de la santé de la Loire.

Par arrêté en date du 17 avril 1947, modifiant un précédent arrêté du 28 novembre 1946, sont incorporés, à compter du 1er juillet 1946, dans le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population en qualité de chefs de bureau de 4e classe et affectés dans les directions départementales de la santé ci-après désignées:

AIN

Mme Bollart (Marie-Louise), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de l'Ain.

ILLE-ET-VILAINE

Mlle Brindejon (Louise), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

ISÈRE

Mme Bernard (Odette) rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de l'Isère.

JURA

M. Perrod (Henri), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture du Jura.

MAINE-ET-LOIRE

Mlle Letheuil (Camille), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de Maine-et-Loire.

MAYENNE

Mlle Jestin (Marie-José), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de la Mayenne.

PAS-DE-CALAIS

M. Tinot (Albert), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture du Pas-de-Calais.

SAÔNE (HAUTE-)

Mlle Paullen (Marguerite), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de la Haute-Saône.

SEINE-ET-MARNE

Mlle Robillard (Raymonde), rédacteur principal de 1re classe à la préfecture de Seine-et-Marne.

Par arrêté en date du 24 avril 1947 modifiant un précédent arrêté du 10 décembre 1946, Mme Benoit (Paule), rédactrice principale de 1re classe à la préfecture du Puy-de-Dôme, est incorporée, à compter du 27 janvier 1947, dans le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population, en qualité de chef de bureau de 4e classe, et affectée à la direction départementale de la santé du Puy-de-Dôme.

Dispensaires antituberculeux.

Par arrêté en date du 30 janvier 1947, ont été mis à la disposition des préfets des départements ci-après indiqués, pour exercer les fonctions de médecins des dispensaires antituberculeux, les candidats reçus au concours du 11 décembre 1946 dont les noms suivent:

MM. les docteurs Le Hir (Deux-Sèvres), de Mecquenem (Charente-Maritime).

Mlle le docteur Langlade (Tarn).

MM. les docteurs Collombier (Meurthe-et-Moselle), Besnard (Marne), Helias (Doubs), Jadot (Indre).

Par arrêtés en date du 25 mars 1947, ont été mis à la disposition des préfets des départements ci-après indiqués, pour exercer les fonctions de médecins des dispensaires antituberculeux, les candidats reçus au concours du 11 décembre 1946 dont les noms suivent:

Mlle le docteur Labarde (Tarn-et-Garonne).

M. le docteur Cerf (Haute-Loire).

Sanatoriums.

Par arrêtés en date du 30 janvier 1947, ont été mis à la disposition du président de la Croix-Rouge française, en vue de leur affectation à l'un des établissements de cure gérés par cet organisme en zone française d'occupation en Allemagne, les candidats reçus au concours du 11 décembre 1946 dont les noms suivent:

MM. les docteurs Legendre, Scherding, Roberjot, Burghard, Gugelot, Delpuech.

Mlle le docteur Osta.

Par arrêtés en date du 25 mars 1947, ont été mis à la disposition du président de la Croix-Rouge française, en vue de leur affectation à l'un des établissements de cure gérés par cet organisme en zone française d'occupation en Allemagne, les candidates reçues au concours du 11 décembre 1946 dont les noms suivent:

Mme le docteur Le Pape, Mlle le docteur Adam.

Par arrêtés en date du 27 mars 1947:

M. le docteur Buet, reçu au concours du 27 janvier 1947, a été nommé médecin adjoint des sanatoriums publics et affecté provisoirement au sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), en qualité de médecin assistant.

M. le docteur Serée, reçu au concours du 27 janvier 1947, a été nommé médecin adjoint des sanatoriums publics et affecté provisoirement au sanatorium de Camiers (Pas-de-Calais).

Par arrêté en date du 29 avril 1947, M. le docteur Louis Lespinasse, médecin adjoint au sanatorium de Nouvielle (Landes), est maintenu en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an, à compter du 12 mars 1947.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 22 avril 1947, l'article 1er de l'arrêté du 17 décembre 1946 portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

« M. Rosseti, directeur intérimaire des hospices de Nice (Alpes-Maritimes) à compter du 5 décembre 1946 ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégations de signature.

Le ministre des travaux publics et des transports, chargé de l'intérim du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 4 mai 1947 portant modification de la composition du Gouvernement et désignation de ministres intérimaires,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à:

MM. Cahen-Salvador, commissaire général aux dommages de guerre;

Le Beau, commissaire général adjoint aux dommages de guerre;

de Peyster, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale;

Prothin, directeur général de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction;

Brunot, directeur des travaux;

Cadet (Roland), maître des requêtes hors cadres au conseil d'Etat, directeur des services juridiques,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes ou décisions, à l'exclusion des décrets, arrêtés et actes ou décisions ayant un caractère réglementaire ou de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Prothin, cette délégation est étendue à M. Salaun, directeur, adjoint au directeur général de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Musart, directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer: *a*) les arrêtés de nomination des agents ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, contractuels de deuxième et troisième catégorie;

Pour les services extérieurs: temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

2° Signer toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 20.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents du travail survenus aux agents du cadre et aux agents auxiliaires, et des dommages causés aux tiers par les personnes ou les biens engageant la responsabilité de l'administration;

3° Signer toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recette;

4° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 30 millions de francs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Musart, délégation est donnée:

1° A M. Vallat, chef du service du personnel et du matériel, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toute décision autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 20.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents du travail survenus aux agents du cadre et aux agents auxiliaires, et des dommages causés aux tiers par les personnes ou les biens engageant la responsabilité de l'administration;

2° A M. Hauswirth, chef du service du budget et du contrôle financier, et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier, à M. Reynard, sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance, ainsi que tous ordres de recette.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mai 1947.

JULES MOCH.

Nomination d'un ordonnateur secondaire.

Par arrêté en date du 31 mars 1947, M. Dufayard, ingénieur en chef du génie rural à Chambéry, a été nommé ordonnateur secondaire des opérations de recettes et de dépenses découlant de l'application de l'ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945 relative à l'acquisition par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et à la rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par faits de guerre ou par faits résultant de l'état de guerre, et du décret n° 45-2521 du 25 octobre 1945 fixant les modalités d'application de l'ordonnance précitée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 9 mai 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Castellani, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour rétablir la situation à Madagascar;

2° De M. Pierre July, sur les graves événements qui se déroulent à Madagascar;

3° De M. Raseta, sur la politique générale du Gouvernement à Madagascar;

4° De M. Duveau, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire cesser les massacres des populations de Madagascar et rétablir au plus vite dans l'île l'ordre et la sécurité.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 948-1017. — M. Angeletti, rapporteur.)

2. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 1007-1061. — M. Angeletti, rapporteur.)

3. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 1027-1131. — M. Farine, rapporteur.)

4. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Roulon sur l'appel sous les drapeaux des cultivateurs de la classe 1947;

2° De M. René Pleven sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement a pris la décision de rompre au détriment de certaines régions du territoire français, et notamment des départements bretons, le principe de l'égalité de tous les Français devant les obligations militaires;

3° De M. Camille Laurens, sur les raisons qui ont motivé l'incorporation des jeunes gens de la classe 1947 par séries de départements.

5. — Réponses des ministres à des questions orales:

N° 1. — M. Boisdon demande à M. le ministre de la reconstruction: 1° dans quel délai il compte procéder au relèvement des maxima légaux des loyers, qui sont la principale ressource des organismes d'habitations à bon marché, relèvement dont M. le ministre de la reconstruction reconnaissait, l'été dernier, la nécessité; 2° s'il ne serait pas possible d'autoriser ces organismes à vendre aux enchères publiques une fraction de leur patrimoine immobilier limitée au cinquième de la valeur actuelle globale de ce patrimoine dans le but de rembourser d'abord les annuités en retard et d'entreprendre immédiatement, avec les fonds qui resteront disponibles, des constructions nouvelles là où le besoin s'en fait le plus immédiatement sentir, sans avoir à attendre de nouvelles avances de l'Etat, étant entendu que les mises en vente auraient lieu sur des mises à prix égales à la valeur vénale actuelle des maisons.

N° 2. — M. Alain Signor demande à M. le ministre des travaux publics et des transports combien de bateaux en bois ont été construits depuis 1942 et quels en ont été les bénéficiaires, étant donné le nombre important de petits patrons pêcheurs qui ont eu leur bateau sinistré et qui n'ont pu, malgré la priorité dont ils étaient bénéficiaires, reconstruire leur embarcation.

N° 3. — M. Bergeret demande à M. le ministre de l'économie nationale: 1° quelles mesures il compte prendre pour la conservation du matériel des surplus alliés, pris en charge par la Société nationale de vente des surplus, et l'organisation plus rationnelle des dépôts; 2° si le rythme des ventes ne pourrait être accéléré et s'il n'y aurait pas lieu de modifier les méthodes actuellement employées, afin de mettre rapidement une grande masse de matériel sur le marché; 3° quelles sont les parts respectives dudit matériel attribuées à la métropole, à l'Afrique du Nord, aux territoires d'outre-mer et à l'exportation.

N° 4. — M. Louis Siefridt demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il est en mesure de faire connaître, au moins approximativement, l'importance de l'économie de gestion qu'il compte réaliser du fait de la substitution du système de la répartition au système de la capitalisation en matière d'assurance vieillesse.

N° 5. — M. Waldeck Rochet expose à M. le ministre des finances que, dans de nombreux départements, les commissions départementales des impôts directs, chargées de déterminer l'impôt sur le bénéfice de l'exploitation agricole, ont manifestement outrepassé la volonté du législateur en dépassant parfois très largement les taux d'augmentation fixés par la loi de finances du 22 décembre 1946, et lui demande s'il n'envisage pas de donner aux représentants de l'administration qui font partie de la commission centrale d'appel, des directives tendant à reviser les décisions qui comportent des augmentations abusives qui, contrairement à toute logique, frappent généralement plus lourdement les exploitations agricoles familiales que les grandes exploitations de type capitaliste.

N° 6. — M. Midol expose à M. le ministre des travaux publics et des transports que l'ordonnance d'octobre 1945 a créé l'établissement public à l'aéroport de Paris, dont le décret d'administration publique a été publié au *Journal officiel* du 5 janvier 1947; que, dans une réponse à une première question écrite, il indiquait que les plans de l'aéroport d'Orly étaient sur le point d'être terminés; qu'actuellement, aucun projet définitif n'est encore établi; qu'il en résulte que les communes intéressées ne peuvent préparer de plan définitif d'urbanisme; et demande à M. le ministre des travaux publics et des transports: 1° à quelle époque, conformément au décret d'administration publique, sera nommé le conseil d'administration de l'aéroport de Paris et, en particulier, le directeur de l'aéroport; 2° quelle sera l'autorité du conseil d'administration sur ce directeur nommé par le ministre sans consultation prévue dudit conseil d'administration; 3° quand les communes seront-elles fixées au moins sur les emprises territoriales de l'aéroport d'Orly ainsi que sur les travaux publics annexés à cet aéroport afin de mettre au point leurs plans de reconstruction, réclamés justement et avec insistance par la population.

N° 7. — M. Pierre Courant demande à M. le ministre de la reconstruction si un sinistré bénéficiaire d'une décision lui attribuant une première somme pour commencer les travaux de reconstruction peut, s'il présente la justification de dépenses beaucoup plus importantes, se voir opposer que la loi nouvelle sur les dommages de guerre a modifié la situation ou s'il continue à pouvoir compter sur un payement très rapide de la totalité des sommes dont l'attribution l'a décidé à réparer sa maison.

N° 8. — Mme Germaine Degrond demande à M. le président du conseil des ministres quelle politique le haut commissaire aux vivres entend suivre vis-à-vis des restaurants sociaux dont le but est d'assurer la subsistance quotidienne des plus infortunés et qui sont menacés de disparaître si l'aide des pouvoirs publics ne leur est apportée au plus tôt.

N° 9. — M. André Morice expose à M. le ministre de la reconstruction que l'arrêt des travaux d'Etat que devait entreprendre dans certaines villes pour la construction de blocs d'habitations le ministère de la reconstruction cause le plus grand embarras pour l'emploi de la main-d'œuvre du bâtiment, tout en inquiétant à juste titre les sinistrés; et que les refus d'autorisation de travaux d'entretien qui, dans la même période, sont opposés à des particuliers susceptibles de disposer de matériaux non réservés à la reconstruction proprement dite aggravent encore sensiblement la situation actuelle du marché du travail; et lui demande quelles mesures il compte prendre, en accord avec ses collègues, pour supprimer le chômage en France et pour éviter, alors que tout est à reconstruire, qu'on en revienne à la politique des allocations de chômage.

N° 10. — M. Desjardins demande à M. le ministre de la production industrielle quand l'avis de la commission des quatre hauts fonctionnaires, instituée pour examiner la régularité des comptes et la gestion du conseil d'administration des charbonnages de France, sera publié.

6. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Tchad. (Collège des autochtones. — M. Kriegel-Valrimont, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Martinique. (M. Augarde, rapporteur.)

Séances du vendredi 9 mai 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Sissoko, jusques et y compris M. Thibault.

Tribunes. — Depuis M. Thiriet, jusques et y compris M. Valay.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 9 mai 1947.

N° 1102. — Rapport par M. Catrice sur le projet de loi relatif à la création et à l'extension de fonds de commerce et à l'attribution de contingents de démarrage.

N° 1212. — Proposition de résolution de M. Maurice-Petsche relative aux moyens de communication entre la France et l'Italie.

N° 1222. — Proposition de loi de M. Palewski relative à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires.

N° 1224. — Proposition de loi de M. Delahoutre relative au statut du fermage et du métayage.

N° 1226. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont relative à la répartition des produits destinés à la réparation des bicyclettes.

N° 1236. — Proposition de résolution de M. Camille Laurens relative à une prime de compensation incluse dans le prix du blé.

N° 1239 (1). — Proposition de résolution de M. Barrachin tendant à compléter l'article 107 du règlement.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 6 mai 1947.

Nomination d'un conseiller de la République.

(Application du cinquième alinéa de l'article 20 de la loi du 27 octobre 1946.)

Dans sa séance du jeudi 8 mai 1947, l'Assemblée nationale a nommé Mlle Dubois (Juliette-Anne-Marie) conseiller de la République, en remplacement de M. Jean-Richard Bloch.

Commission du ravitaillement.

1re *séance du jeudi 8 mai 1947.*

Présents. — MM. Asseray, Baurens, Bégouin, Charpentier, Mme Degrond, MM. Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Durroux, Garavel, Genest, Halbout, Juge, Kir, Michelet, Minjoz, Mouchet, Mlle Prévert, MM. Schauffler, Triboulet.

Excusés. — MM. Cerclier, Coffin, Denis (André) (Dordogne), Mlle Dupuis, Mme Duvernois, MM. Farinez, Gros, Guille, Hulin, Maillocheau, Mme Méty, MM. Thamier, Vée.

Suppléant. — M. Rousseau (de M. André).

2e *séance du jeudi 8 mai 1947.*

Présents. — MM. Baurens, Cerclier, Charpentier, Coffin, Mme Degrond, M. Denis (André) (Dordogne), Mme Douteau, M. Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), Durroux, Mme Duvernois, MM. Farinez, Genest, Mme Ginollin, MM. Halbout, Juge, Maillocheau, Mme Méty, MM. Michelet, Minjoz, Mouchet, Mlle Prévert, MM. Schauffler, Thamier, Triboulet, Vée.

Excusé. — M. Mauroux.

Suppléants. — MM. Pirot (de Mme Darras), Reeb (de M. Guille).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 8 mai 1947.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Benchennouf, Biondi, Blocquaux, Boisdon, Cayeux (Jean), Coty (René), Cristofol, Delachenal, Djemaad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Frédéric-Dupont, Girard, Guérin (Maurice) (Rhône), Guesdon, Jaquet, André Mercier (Oise), Mme Peyroles, MM. Regaudie, Reille-Soult, Rigal (Eugène) (Seine), Viard.

Excusé. — M. Defos du Rau.

Suppléants. — MM. Leenhardt (de M. Charles Lussy), Penoy (de M. Marc Sangnier), Mme Nedelec (de M. Villon).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 8 mai 1947.

Présents. — MM. Asseray, Bacon, Besset, Beugniez, Bissol, Bonnet, Boutavant, Capitant (René), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chassaing, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duquesne, Fayet, Gau, Gazier, Joubert, Labrosse, Laribi, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Meck, Morice, Moisan, Musmeaux, Noël (Marcel) (Aube), Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Sion, Viatte.

Excusé. — M. Segelle.

Suppléants. — MM. Guitton (de M. Doutrelot), Bartolini (de M. Costes), Lepervenche (de M. Patinaud), Martel (de M. André), Savard (de Mme Vermeersch).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du jeudi 8 mai 1947.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Binot, Boisdon, Capitant (René), Clemenceau (Michel), Coffin, Dehrs, Gosset, Grimaud, Guesdon, Halbout, Jaquet, Marin (Louis), Mazuez, Mutter (André), Scherer.

Excusés. — MM. Edgar Faure, Serre.

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du jeudi 8 mai 1947.

Présents. — MM. Bas, Bégouin, Bocquet, Boulet (Paul), Cerclier, Coffin, Delcos, Farinez, Gros, Lalle, Maillocheau, Olmi, Thamier, Vée, Zunino.

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Mouchet), M. Montagner (de M. Signor).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le vendredi 9 mai 1947, à dix heures (local de la commission de la presse n° 230):

Désignation d'un commissaire chargé de représenter la commission au sein de la commission chargée d'étudier les modifications à apporter à la loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la sécurité sociale (commission créée par arrêté ministériel du 29 avril 1947) (*Journal officiel* du 3 mai 1947).

La commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin se réunira le vendredi 9 mai 1947, à neuf heures trente (au lieu de dix heures) (local de la commission n° 232):

I. — Constitution de sous-commissions.

II. — Audition de M. Dubois, ancien directeur des boissons.

Réunions de commissions du vendredi 9 mai 1947.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Sous-commission de la justice et de législation (loyers), à seize heures. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission d'enquête sur le vin, à neuf heures trente. — Local n° 232.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 13 mai 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie. (N° 227, année 1947.)

2. — Nomination de membres de commissions générales.

3. — Nomination de deux membres du comité national d'épargne.

4. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la marine et des pêches.

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Liénard et plusieurs de ses collègues relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre. (N°s 48 et 172, année 1947. — M. Sauer, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Armengaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer, dans un délai extrêmement bref et dans le but d'éviter un échec de la politique de baisse des prix, un projet de loi modifiant et complétant la législation économique. (N°s 81 et 82, année 1947. — M. Duclercq, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 483 du code pénal. (N°s 118 et 220, année 1947. — M. Charlet, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, ayant pour objet la modification de certaines dispositions pénales de la législation sur les chèques. (N°s 97 et 225, année 1947. — M. de Félice, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Bardon-Damarzid, jusques et y compris M. Borgeaud.

Tribunes — Depuis M. André Bossanne, jusques et y compris M. Colonna.

Modifications aux listes des membres des groupes politiques.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(11 membres au lieu de 9.)

Ajouter les noms de MM Peyroulx-Romain et Serrure.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Note relative aux programmes et coefficients des épreuves des concours de recrutement de l'intendance et de l'économat des établissements du second degré.

Les programmes et les coefficients des épreuves des concours de recrutement de l'intendance et de l'économat des établissements d'enseignement du second degré ont été fixés par deux arrêtés en date du 1er mars 1947. Ces arrêtés ont fait l'objet d'un fascicule spécial édité par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale et ont paru en outre dans le n° 12 de cette publication en date du 21 avril 1947.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 5 mai 1947, la chaire d'économie sociale comparée de la faculté de droit de l'université de Paris est déclarée vacante (dernier titulaire: M. Lescure, décédé).

Un délai de vingt jours, à compter de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour deux postes de médecin des dispensaires antituberculeux du département des Vosges.

Un concours sur titres pour le recrutement de deux médecins fonctionnaires à temps complet des dispensaires antituberculeux des Vosges sera organisé à la direction départementale de la santé de ce département.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur départemental de la santé, préfecture d'Epinal.

Clôture des inscriptions: le 30 mai 1947.

Ministère des finances.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la dixième tranche de la loterie nationale 1947 a eu lieu à Vannes, le 7 mai 1947, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
5	gagnent	300 fr.	300 fr.
01	—	300 fr.	400 fr.
02	—	300 fr.	400 fr.
28	—	300 fr.	400 fr.
39	—	300 fr.	400 fr.
47	—	300 fr.	400 fr.
80	—	500 fr.	1.000 fr.
52	—	1.000 fr.	2.000 fr.
627	—	2.000 fr.	3.000 fr.
337	—	5.000 fr.	8.000 fr.
800	—	8.000 fr.	12.000 fr.
580	—	10.000 fr.	15.000 fr.
5.933	—	20.000 fr.	30.000 fr.
8.271	—	30.000 fr.	50.000 fr.
3.122	—	50.000 fr.	70.000 fr.
28.931	—	100.000 fr.	100.000 fr.
35.062	—	100.000 fr.	100.000 fr.
37.066	—	100.000 fr.	100.000 fr.
76.695	—	100.000 fr.	100.000 fr.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
094.851	gagnent	200.000 fr.	150.000 fr.
158.197	—	200.000 fr.	150.000 fr.
272.957	—	200.000 fr.	150.000 fr.
292.106	—	200.000 fr.	150.000 fr.
166.004	—	300.000 fr.	200.000 fr.
242.463	—	300.000 fr.	200.000 fr.
275.729	—	300.000 fr.	200.000 fr.
051.946	—	400.000 fr.	200.000 fr.
060.829	—	400.000 fr.	200.000 fr.
104.363	—	400.000 fr.	200.000 fr.
156.492	—	600.000 fr.	300.000 fr.
193.396	—	600.000 fr.	300.000 fr.
105.066	—	1.000.000 fr.	400.000 fr.
172.731	—	1.000.000 fr.	400.000 fr.
269.728	—	3.000.000 fr	500.000 fr.
015.951	—	8.000.000 fr.	2.000.000 fr.

PAYEMENT DES LOTS

(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés (règlement du 11 avril 1946).

Le prochain tirage aura lieu le 14 mai 1947.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 30 AVRIL 1947	AU 24 AVRIL 1947
Encaisse-or (monnaies et lingots)		82.816.556.128 36	82.816.556.128 36
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		9.446.531.535 14	9.446.531.535 14
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		595.668.151 »	619.198.327 »
Comptes courants postaux		6.985.136.635 71	8.887.940.205 51
Disponibilités à vue à l'étranger		276.502 95	276.502 95
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	80.901.072.737 45		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	133.727.000 »	81.040.589.316 95	83.236.025.458 98
Effets escomptés sur l'étranger	5.789.579 50		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		45.417.830.673 »	44.961.733.786 »
Avances sur titres		4.453.567.505 52	4.029.858.766 45
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		8.879.316.000 »	1.836.160.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946)		35.000.000.000 »	35.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.538.849 42	5.002.538.849 42
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944)		55.000.000.000 »	49.800.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		126.000.000.000 »	126.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		16.280.967.729 15	11.466.231.589 01
Total		838.736.018.777 34	825.223.031.898 96

PASSIF		AU 30 AVRIL 1947	AU 24 AVRIL 1947
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		770.669.647.195 »	753.024.765.040 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	39.363.640 84		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	730.381.518 27		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	61.483.624.941 88	63.074.123.778 28	65.421.112.253 71
Dispositions et autres engagements à vue	820.753.647 29		
Divers		4.480.410.599 11	6.265.317.400 30
Total		838.736.018.777 34	825.223.031.898 96

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	1,3/4 %
	Autres effets de commerce	2,1/4 %
Avances sur titres		3,1/4 %
Avances à 30 jours		1,3/4 %

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société des Forges et Ateliers de Commentry-Oissel

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 52 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE JEAN-GOUJON, PARIS
Registre du commerce: Seine 72294

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/4 0/0 1942

Cinquième amortissement.

Liste des 370 obligations 4 1/4 0/0 1942, sorties au quatrième tirage d'amortissement du 15 avril 1947, et formant la totalité des 370 obligations à amortir au 15 mai 1947.

311 à 350 — 621 à 630 — 761 à 770 — 1.491 à 1.500 — 1.721 à 1.730 — 1.741 à 1.750 — 1.951 à 1.960 — 1.971 à 1.980 — 2.021 à 2.030 — 2.041 à 2.050 — 2.260 — 2.261 à 2.270 — 2.321 à 2.330 — 2.571 à 2.580 — 2.691 à 2.700 — 2.861 à 2.870 — 2.981 à 2.990 — 3.051 à 3.056 — 3.060 — 3.121 à 3.130 — 3.331 à 3.340 — 3.651 à 3.653 — 3.656 à 3.660 — 4.071 à 4.080 — 4.181 à 4.190 — 4.221 à 4.230 — 4.261 à 4.270 — 4.411 à 4.420 — 4.571 à 4.580 — 4.751 à 4.760 — 4.881 à 4.890 — 4.951 à 4.960 — 5.221 à 5.230 — 5.301 à 5.310 — 5.541 à 5.550 — 5.711 à 5.720 — 5.821 — 5.823 à 5.830 — 5.901 à 5.910 — 6.311 à 6.350 — 6.401 à 6.410 — 6.421 à 6.425

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 mai 1947 à 2.000 F, aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés au adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens, et dans ses succursales et agences de Paris et de province.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 26 juin 1942.*)

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 15 mai 1945.

61 — 911 à 915 — 1.147 et 1.148 — 1.150 — 1.811 à 1.814 — 1.817 à 1.820 — 3.111 à 3.115 — 3.268 à 3.270 — 3.394 à 3.398 — 3.811 et 3.812 — 4.090 — 4.196 à 4.199 — 4.692 à 4.695 — 4.982 à 4.990 — 5.130 — 5.364 à 5.368 — 5.699 et 5.700 — 6.461 à 6.465 — 6.468 et 6.469

Remboursement 15 mai 1946.

41 à 50 — 281 à 288 — 321 à 329 — 571 — 577 à 580 — 611 à 617 — 951 à 953 — 957 et 958 — 1.029 et 1.030 — 1.431 à 1.440 — 1.601 à 1.610 — 1.761 à 1.770 — 2.551 — 2.621 — 2.625 à 2.627 — 3.135 à 3.140 — 3.408 à 3.410 — 3.481 à 3.483 — 3.485 à 3.490 — 3.788 — 4.001 à 4.010 — 4.311 à 4.313 — 4.315 — 4.319 à 4.320 — 4.931 à 4.935 — 4.939 et 4.940 — 5.003 à 5.010 — 5.116 à 5.120 — 5.131 à 5.137 — 5.139 et 5.140 — 5.163 à 5.170 — 5.251 à 5.254 — 5.861 à 5.866 — 5.868 à 5.870 — 5.931 à 5.940 — 6.231 à 6.240 — 6.291 — 6.293 à 6.300

L'amortissement de l'année 1944 a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Société des Forges et Ateliers de Commentry-Oissel

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 52.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE JEAN-GOUJON, PARIS
Registre du commerce: Seine 72294.

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/2 0/0 1942

Cinquième amortissement.

Liste des 200 obligations 4 1/2 0/0 1942, sorties au cinquième tirage d'amortissement du 15 avril 1947 et formant la totalité des 200 obligations à amortir au 15 mai 1947.

31 à 40 — 71 à 80 — 151 à 160 — 301 à 310 — 451 à 453 — 491 à 500 — 1.081 à 1.090 — 1.231 à 1.240 — 1.291 à 1.300 — 1.661 à 1.670 — 3.311 à 3.320 — 3.841 à 3.850 — 5.691 à 5.700 — 5.791 à 5.811 à 5.818 — 5.891 à 5.894 — 5.897 à 5.900 — 6.171 à 6.180 — 6.331 à 6.340 — 6.491 à 6.500 — 6.631 à 6.640 — 6.981 à 6.990 — 7.141 à 7.150

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 mai 1947 à 2.000 F, aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens, et dans ses succursales et agences de Paris et de province.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 14 juillet 1942.*)

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 15 mai 1943.

299 à 300.

Remboursement 15 mai 1945 à 2.000 F.

81 à 90 — 562 à 564 — 691 — 693 — 695 et 696 — 1.361 à 1.364 — 1.917 à 1.920 — 2.259 et 2.260 — 2.441 — 2.818 à 2.820 — 4.561 à 4.563 — 4.611.

Remboursement 15 mai 1946.

651 à 655 — 961 à 970 — 1.120 — 1.281 à 1.285 — 1.811 à 1.814 — 2.091 à 2.099 — 2.431 à 2.440 — 2.995 à 3.000 — 3.041 à 3.050 — 4.081 — 4.122 à 4.130 — 5.001 à 5.003 — 5.006 à 5.010 — 5.026 à 5.030 — 6.221 à 6.230 — 6.241 à 6.243 — 6.245 et 6.246 — 6.313 à 6.318 — 7.085 à 7.090 — 7.101 et 7.102 — 7.105 à 7.107.

Chemin de fer de Pau-Oloron-Mauléon et Tramways de Bayonne à Biarritz

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.750.000 F

dont le siège social était à Paris, 1, rue de Clichy, actuellement dissoute par suite de sa fusion avec la Compagnie du chemin de fer de Bayonne à Biarritz, société anonyme au capital de 6.030.000 F, ayant son siège social à Paris, 1, rue de Clichy, qui a pris en charge le passif de la société fusionnée.

R. C.: Seine n° 79407.

Numéros des 49 obligations de 500 F 4 0/0 1908 sortis au tirage du 15 avril 1947.

160 230 318 391 493 548 564 687 802 894 1.001 1.150 1.254 1.280 1.360 1.378 1.446 1.559 1.873 1.898 1.902 1.999 2.314 2.836 2.874 3.449 3.551 3.665 3.680 3.720 3.949 4.108 4.376 4.585 4.680 4.759 4.765 4.784 5.010 5.026 5.119 5.240 5.319 5.496 5.500 5.635 5.775 5.926 5.928

Ces obligations seront remboursables à partir du 1er juillet 1947, coupon du 1er janvier 1948 attaché, à raison de 489,77 F net, aux caisses de la Société de perfectionnements et d'améliorations industriels et commerciaux Spaic, 12, rue Magellan, à Paris (8e).

Numéros des obligations sortis à des tirages antérieurs et non remboursées au 15 avril 1947.

39 (année 1946) — 91 (1945) — 185, 188 (1946) — 246 (1938) — 254 (1941) — 255 (1926) — 259, 300 (1945) — 319 (1944) — 337 (1946) — 3.948 (1945) — 4.065 (1946) — 4.098 (1945) — 4.100, 4.186 (1946) — 4.226, 4.260 (1945) — 4.459 (1946) — 4.611 (1945) — 4.847, 4.893, 5.097, 5.175, 5.533, 5.641 (1946) 5.726 (1945) — 5.810 (1946) — 5.890 (1945) — 5.908, 5.941 (1946) — 5.971, 5.991, 5.997 (1945) — 6.049 (1946) — 5.116 (1945) — 6.222, 6.252 (1946) — 6.280, 6.290 (1945) — 6.436 (1946).

Ateliers Vaucanson

(Anciens établissements Lamazière et Bunzli.)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 7.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DU SURMELIN, PARIS (20e)
Registre du commerce: Seine n° 117438.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 1945.

Douxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émision, la société Ateliers Vaucanson a procédé au rachat en Bourse de la totalité des 111 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1947.

L'amortissement de l'année 1946 a été effectué par rachats.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1er août 1945.*)

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1892

Liste des 2.250 numéros sortis au 212e tirage effectué le 22 avril 1947 et dont les 34 premiers ont droit aux lots ci-après:

N° 47: **100.000** F.

N° 216.474: **50.000** F.

N°s 279.879, 330.165: **10.000** F.

30 obligations remboursées chacune par **1.000** F:

13.153	34.990	42.742	81.672	87.772
100.932	143.435	116.180	117.094	159.207
219.078	238.341	262.408	278.775	299.308
302.902	309.667	332.865	371.492	384.869
399.600	448.035	455.023	472.421	478.271
506.431	514.133	560.616	574.953	586.309

*17, 237, 715, 914—1.338, 375, 417, 499—2.129, 481, 502—3.177, 325, 687—4.169, 386, 428, 520, 740, 767, 935—5.145, 290, 294, 997—6.204, 580—7.494, 584, 773, 870—8.616—9.483, 616, 634, 822—10.343, 353, 623, 723—11.040, 302, 388, 831—12.218, 349—*13.153, 834—14.191, 229, 304, 697, 740, 947—15.370, 519—16.181, 266, 569, 735, 790, 837—17.009, 2, 162, 205, 270, 915—18.196, 685—19.112—20.089, 518, 798, 940, 993—21.241, 527, 862, 893, 959, 982—22.091, 205, 685—23.715, 724—24.147, 366, 456, 513, 548—25.897, 941—27.068, 415, 157, 209, 578, 831, 850—28.029, 423, 426, 666—29.189, 328, 499—30.551, 636—31.002, 227, 536, 579, 828, 864—32.298, 592—34.093, 150, 334, 687, *990—35.169, 433, 746—36.184, 300, 874—37.025, 237, 639, 823, 86—38.509, 694—39.287, 402, 440, 905—40.317, 367, 376, 670, 701, 988—41.050, 239, 408—42.234, 716, *742, 878, 896—43.000, 124, 727, 871, 894, 897, 963—44.040, 275, 863, 869—45.386, 568, 766, 871—46.088—47.150, 615—48.134, 217, 427, 438—49.188, 354, 963—50.672, 749—51.083, 165—52.275, 349, 435, 524, 589—53.719—54.099, 619, 845—55.692, 754, 919, 987—56.224, 610, 612, 650, 977—57.321, 738, 966—58.111, 165, 238, 392, 581, 894, 977—59.180, 415, 709—60.046, 272, 687, 809—61.393, 428, 961—62.536—63.326, 431, 477, 869—64.707, 815, 848, 957, 963—65.381, 835—66.709—67.254, 366, 516, 725—68.430, 437—69.673, 681, 801—70.006, 14, 93, 418, 863—71.005, 46, 544, 609, 797—72.085, 329, 709, 858—73.024, 137, 215, 295, 387, 591, 694, 814—74.330, 417, 635.

75305, 376, 675—76143, 341, 518, 556, 949, 990—77020, 34, 439, 611, 824—78205—79429, 668, —80089, 124, 203, 229, 480, 796—81100, 209, *672, 741—82564, 668, 701, 875—83582, 678, 770 84041, 347, 686, 923, 932—85527, 809—86126, 147, 819, 825—87531, 598, *772, 853—88022, 25, 288, 376, 588, 869, 958—89225, 358, 430, 545, 611, 697, 820—90797—91203, 451, 605, 608, 861, 955—92610, 679—93128, 810—94129, 291, *47— 95011—96350, 718, 845—97221, 583, 954—98286, 367, 380, 415, 475, 626—99342, 752—100847, *932 —101069, 102, 374, 887—102313, 518—103006, 79, 253, *435, 643, 741, 791, 939—104574, 862, 920— 105113, 260, 352, 386—106397, 689, 855, 993— 107502, 711—108240, 560, 651, 708—109068, 87, 157, 175, 716, 811, 943—110102, 461—111086— 112004, 493—113370, 305—115269, 553—116112, *180, 303, 378, 792, 905—*117004, 165, 198, 343, 532—118874—119279, 341, 496, 537, 994—120196, 809, 823, 828, 852—121625, 797—122105, 192, 695, 919—123073, 293, 849, 909—124355—125225, 271, 423, 556, 781—126095, 558, 773—127005, 47, 57, 247, 416—128049, 597—129228, 440, 469, 972— 130008, 23, 676, 699, 711—131063, 246, 316, 335, 364—132609, 775, 981—133709—134124, 357, 778 —135878—136084, 449, 710, 965—137655, 659, 797—138014, 92, 328—139051, 447, 473, 639, 731 —140339, 468, 571—141401, 522—142078, 167, 521, 522, 537, 663—143084, 791—144181, 803, 883, 910, 923, 970—145036, 506, 808, 970—146094, 580, 713, 943, 969—147188, 284, 401, 403—148032, 513, 452, 491, 774, 855, 870—149122, 406, 444.

150.167, 208, 440, 556—151.126, 822 847—152.071, 74, 139, 244, 354, 441, 459, 503, 890, 944—153.395, 611, 688—154.130, 629, 636, 952—155.096, 414, 674, 750—156.064, 188, 533, 680, 998—157.159, 386, 510, 731, 947— 158.208, 299, 831, 904, 917—159.139, 207, 460, 594, 907—160.030, 95, 219, 657, 799, 988—161.072—162.077, 693, 821—163.149, 421—164.008, 345, 434, 747—165.177, 197, 392, 541, 635, 883—166.142, 463, 485, 710—167.058, 311, 660—168.772—169.200, 244, 572, 841—170.132, 478, 734—171.323, 528, —172.282, 475, 854, 892—173.021, 198, 255, 283, 331, 445, 879, 954—174.312, 329, 668, 790— 175.023, 61, 110, 389, 404, 446, 588, 818—176.459, 698, 850—177.341, 400, 418, 950, 966—178.088, 711, 985—179.339, 448, 454, 858—180 066, 106, 173, 225, 630, 712—181.020, 641, 828—182.038, 141, 432—183.193—184.184, 201, 469, 963— 185.230, 271, 434, 809, 849—186.004, 324, 366, 891—187.298, 443, 888, 925—188.537, 637, 922, 979—189.022, 28, 83, 135, 861—190.181, 371, 766, 897—191.173, 878, 965—192.220, 940—193.105, 364, 541—194.219, 387, 401, 624, 850—195.074, 290, 399, 562, 840—196.079, 140, 254, 368, 477, 512, 610, 953—197.630, 259, 679, 719—198.078, 278, 644—199.426, 563, 659, 677, 712, 940— 200.018, 128, 750, 830, 845—201.141, 262, 404, 441, 770, 916—202.103, 227, 525, 792, 887, 958— 203.031, 388, 675—204.143, 223, 269, 804, 918— 205.099, 699, 737, 974—206.243, 374, 447, 677, 881, 891—207.550, 641—208.074, 101, 189, 350, 700, 836, 932—209.342, 737, 804, 838—210.278, 441, 620, 962—211.428, 857—212.131, 249, 326, 422, 646, 648, 810—213.202—214.152, 337, 425, 593—215.910—216.113, 341—217.629, 727, 857— 218.017, 108, 725, 893—219.078, 249, 821—220.488, 604, 733, 744—221.348, 470, 597, 809—222.321, 348, 397, 444, 486, 786—223.246, 312, 407, 524, 742—224.010, 650, 716, 769, 936, 954.

225.332, 389, 649, 672—226.003, 10, 317, 676, 836, 919—227.096, 519, 902, 993—228.312— 229.003, 296, 680, 703, 763, 793—230.372, 589, 652, 682—231.398, 699, 425, 669, 691, 790— 232.221, 371, 386, 686, 797—233.578—234.124, 165, 198, 418, 559, 956—235.016, 90, 944—236.419, 578, 930—237.795, 863, 897—*238.341, 427—239.025, 103 134, 486, 518—240.245, 296, 309, 415, 532, 889—241.287, 408, 874—242.020, 78, 90, 398— 243.359, 765—244.124, 630, 740, 793, 936—245.126, 336, 363, 447, 503, 811, 957—246.451, *474, 506, 641, 843—247.045, 70, 145, 837, 885—248.594, 616, 697—249.202, 903—250.113, 382, 447, 672, 973—251.128, 417—252.689, 832, 869—253.068, 423, 496, 876—254.018, 25, 76, 98, 941—255.062, 167, 212, 336, 590—256.016, 421, 545, 749, 792— 257.752—258.193, 307, 364, 956—259.094, 156, 336, 363, 447, 503, 811, 957—246.451, *474, 506, 641, 843—247.045, 70, 145, 837, 885—248.594, 616, 697—249.202, 903—250.113, 382, 447, 672, 973—251.128, 417—252.689, 832, 869—253.068, 423, 496, 876—254.018, 25, 76, 98, 941—255.062, 167, 212, 336, 590—256.016, 421, 545, 749, 792— 257.752—258.193, 307, 364, 956—259.094, 156, 412, 617, 987—260.072, 84, 85, 492, 518, 635, 910—261.026, 409—262.020, 212, 343, 346, *408, 440, 763, 974—263.397, 438, 649, 780, 963—264.027, 178, 361, 552, 618, 713, 88, 825—265.281, 539, 545, 991, 974—266.143, 507, 900—267.413—268.602 —269.389, 414, 879, 952—270.218, 239, 907, 954— 273.026, 248, 449—274.010, 385, 961, 974—275.298, 353, 417, 419, 485, 498, 592, 667, 765, 811— 276.209, 220, 289, 506—277.430, 944—278.154, 438, 651, *775—279.064, 244, 302, 340, 572, 648, 707, 780, *879—280.110, 171, 358, 367, 680— 281.027, 379, 786, 890—282.026, 69, 203, 325, 457, 789—283.164, 195, 260, 580, 695—284.582— 285.178, 301, 827—286.416, 498, 962—287.396, 662, 982—288.031, 341, 628—289.056, 229, 424, 814, 976—290.211, 357—291.004, 342, 608, 822— 292.191, 366, 490, 584, 699—293.089, 381, 666, 819, 862—294.858—295.124, 627, 944—296.475, 922—298.580, 787, 982—299.027, 150, *398, 446, 601, 883.

300.013, 163, 164, 333, 503—301.022, 451, 564 —302.495, 600, 839, 902—303.083, 429, 580, 828 —304.728, 752—305.719, 807—307.087, 770, 946— 308.285, 360, 374, 706, 744—309.285, *667, 707, 766, 889, 914, 970—310.452, 635, 821—311.184, 430, 534, 835, 862, 972—312.261, 595, 650, 686, 859—313.155, 811, 955—314.068, 54, 185, 404, 444, 627, 814—315.247, 564, 836, 938—316.165, 190, 226, 305, 534, 558, 995—317.445—318.141, 256, 282, 342, 562, 707, 891—319.448, 563, 804, 922—320.474, 522—321.289, 558, 582, 850, 887— 322.214, 347, 525, 576, 659, 808—323.204— 324.089, 267, 425, 550, 888, 998—325.723—326.021, 312, 699, 814—327.115, 530, 607— 328.116, 394, 438—329.150, 366, 838—*330.145, 296, 736— 331.105, 295, 478, 487, 678, 866—332.220, 306, 405, 426, *865, 927—333.229, 664, 886—334.007, 549, 555—335.318, 985—336.235, 567, 773—337.398, 457, 662, 975, 980—338.540, 557, 693, 815— 339.455, 737, 852, 914—340.079, 254, 269, 404, 713, 953—341.075, 269, 239, 978—342.580— 343.369, 532—344.125, 158, 322, 395, 401—345.216, 519, 587, 912, 986—346.023, 79, 177, 236, 775, 984— 347.023, 809—348.524, 942—349.185, 897—350.025, 206, 782—351.190—352.048, 194, 208, 838— 353.351, 393, 399, 407, 906—354.141, 335, 556, 930—355.083, 617, 896—356.284, 390, 985— 357.051, 764—358.253, 335—359.128, 276, 359, 524, 616, 800—360.654, 685, 956—361.908, 56, 361, 584—362.539, 933—363.229, 520, 809, 964—364.382, 389—365.277, 689, 781—366.277, 282, 688, 821— 367.125, 272, 357, 569—368.450, 656, 680, 790— 369.680, 818—370.141, 330, 431, 715, 853— 371.006, *192, 707, 846—372.029, 91, 389, 753— 373.017, 948—374.342, 399, 714, 731.

375.088, 103, 218, 723, 763—376.288, 353, 385, 809—377.227, 518, 792, 983, 989—378.202, 343, 679, 697—379.020, 239, 638, 815—380.829—381.004, 110, 676, 873, 945—382.083, 483, 592, 898— 383.424, 584, 725, 856—384.674, 851, 646, *869 —385.077, 118, 256, 421, 507, 561—386.004, 16, 128, 321, 328, 413, 595, 994—387.335, 882, 902— 388.034, 122, 397, 958, 977—389.242, 419, 850, 924—390.049, 450, 579, 636, 775, 925—391.749, 816—392.261, 307, 795, 928—393.005, 223, 388, 457, 869—394.168, 360, 607, 858—395.420— 396.120—397.006, 743, 882—398.519, 782—399.306, *600—401.735, 763—402.055, 386, 411, 504— 403.580, 971—404.001, 55, 99, 138, 339, 731, 820, 872—405.418—406.220, 277, 712, 798—407.499, 342, 805—408.417, 434, 241, 271, 309, 362, 685, 818, 915—409.120, 609—411.265, 424, 613, 817, 827, 944—412.300, 992—413.016 48, 54, 702, 841— 414.722—415.628, 178, 499, 575, 950, 960—416.006, 53, 517, 557, 883—417.249, 456, 844, 828—418.108, 185, 197, 473, 702—419.182, 639—420.537, 736, 967—421.111, 117, 231, 255, 744, 751, 587—422.240, 313—423.394, 753, 992—424.693, 812—425.054, 282, 589, 893, 960—426.648, 658, 730, 836, 958— 427.004—428.123, 319, 650, 844, 938—429.044, 150, 569, 710, 947—430.624—431.054, 251, 256, 824— 432.041, 631, 812—433.324, 466, 538, 789, 851, 935 —434.454, 460—435.021, 149, 502, 504, 511, 596, 633, 751, 755, 920—436.085, 329, 400, 576, 626, 951—437.345, 475, 567, 770, 802, 833—438.006, 621, 779, 807, 834—439.683—440.188—441.016, 291, 309—442.241, 557, 752, 832, 963, 917, 943, 959—444.086, 231, 713—445.009, 111, 378, 687, 691, 948—446.202, 413, 418, 760—447.030, 261, 962, 278, 297, 811, 845, 860, 861—*448.035, 124, 436, 583—449.032, 76, 395, 768, 933.

450.089, 357, 373, 666, 731—451.272, 604— 452.177, 618—453.128, 742—454.313, 823, 897, 961, 999—*455.023, 309, 337—456.166, 231— 457.138, 533, 563, 601, 971—458.037, 233, 486, 512, 553, 675—459.020, 163, 323, 382, 671, 689, 851—460.319, 484, 623, 792, 933—461.031, 907, 918—462.561, 694, 700, 848, 998—463.630— 464.214, 233, 524, 675, 727, 773—465.088, 141, 197, 916—467.024, 48, 275, 389, 591, 531, 598— 468.397, 608, 621, 688, 697, 797—469.183, 221, 222, 510, 536, 601, 723, 833—470.431, 717, 750, 773—471.249, 229, 786, 857—472.000, 49, 148, 247, *121, 657, 816, 981—473.571, 850—474.362, 650, 751, 939—475.395, 705, 879—476.668— 477.362, 487, 913, 917—478.233, *271, 455, 507, 834, 900—479.019, 522, 616, 945—480.082, 210, 293, 373, 907, 926—481.242, 539, 754, 881— 482.086, 461—483.658—484.234, 323, 836— 485.103, 165, 213, 736—486.201, 223, 314, 693, 983—487.221, 359, 401, 924—488.450, 760, 849 —489.318, 400, 426, 427, 517, 714, 753—490.058, 550, 595, 879, 880, 913, 973—491.384, 402, 543, 680, 710, 798, 810—492.688, 829—493.227, 435, 468, 709—494.369, 619, 718, 858—495.322, 468, 653, 765—496.474—497.034, 62, 100, 638—498.150, 159, 169, 795—499.059, 311, 402, 419, 798, 802, 893—500.792, 837—501.267, 336, 736, 890— 502.401—503.390, 498—504.481, 880, 955, 975— 505.672, 846, 973—506.349, 441, *431, 712, 778, 931, 932, 945, 950—507.835, 928—508.376, 446, 532—509.432, 621, 836, 885, 976—510.195, 264, 613, 935—511.013, 130, 684, 687—512.128, 705, 816—513.219—*514.133, 476, 539, 695, 867— 515.264, 721, 889—516.044, 222—517.502, 631, 905—518.127, 264, 363, 597, 641, 703, 741, 912 —519.300, 386, 874—520.066, 290—521.719, 914 938—522.089, 674, 855—523.168, 174, 498, 383, 412, 474, 627, 919—524.495—525.380—526.259, 302—527.515, 913—528.538, 610, 646, 706, 882— 529.220, 243, 854—530.162, 932, 990—531.231, 267, 311, 468, 637, 785—532.037, 433, 237, 770— 533.168, 506, 603, 709—534.209, 399, 407, 654, 854.

535.319, 395, 590—536.027, 78, 261, 316, 411, 494—537.099, 383, 416, 647, 850—538.177, 200, 354, 551, 641, 709, 874—539.219, 537, 991— 540.191, 297, 502, 531—541.333, 377—542.025, 883, 909—543.169, 542, 655—544.185, 542, 561, 696, 916, 960—545.041, 117, 245, 250, 416, 887— 546.575, 979—547.105, 312, 453, 505, 783— 548.114, 138, 462, 751—549.697, 118, 291, 759— 550.044, 105, 556—551.360, 575—552.284, 344— 553.123, 251, 255, 280, 286, 540, 916, 925 —554.423—555.490, 605—556.058, 82, 194, 203, 386, 629, 697, 791, 980—557.013, 700, 829— 558.043, 686, 703, 831—559.051, 371, 667, 670, 864—560.176, 219, 397, *616, 672, 739—561.108, 563, 632, 702, 936, 949—562.227, 631—563.202—

(*) Voir le tableau des lots.

564.395, 543, 778—565.002, 9, 518, 723, 836, 862—566.205, 299—567.222—568.474, 733, 922—569.085, 99, 298, 493, 549, 583, 815—570.320, 534, 537, 706—571.084, 551, 714, 768, 987—572.306, 454, 508, 546—573.196, 612, 741, 863, 947—574.231, 509, 583, *953—575.061, 685, 882—576.065, 453, 859—577.224, 667, 698, 813, 976—578.019, 161, 198, 231, 340, 597, 804—579.010, 275—580.588, 726—581.300—582.035, 427, 833, 847—583.146, 267, 694—584.162, 126, 181, 359, 761—*586.309, 990—587.227, 233, 264, 409, 595—588.071.

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la recette perception municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 15 mai 1947, conformément à l'article 7 du cahier des charges, le payement des lots comprendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés après déduction de l'impôt à la somme nette de 382 F (unités) et de 95,50 F (quarts).

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 15 mai 1947.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1931

DE LA

Société de transport d'énergie du Centre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 4, RUE D'AGUESSEAU

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 2 avril 1947.

Mille cent soixante-dix obligations remboursables à partir du 15 mai 1947 avec le coupon du 15 novembre 1947 attaché à 1.000 F.

291 à 300 — 781 à 790 — 791 à 800 — 861 à 870 — 1.171 à 1.180 — 1.441 à 1.450 — 1.741 à 1.746 — 1.749 — 2.171 à 2.180 — 3.301 à 3.310 — 3.401 à 3.410 — 3.781 à 3.786 — 3.791 à 3.800 — 3.801 et 3.802 — 3.804 à 3.806 — 5.011 à 5.020 — 5.171 à 5.180 — 5.241 à 5.250 — 5.251 à 5.260 — 5.321 à 5.330 — 6.061 à 6.070 — 6.981 et 6.982 — 7.191 à 7.200 — 7.331 à 7.340 — 7.481 à 7.490 — 7.941 à 7.948 — 7.950 — 8.491 à 8.500 — 8.841 à 8.850 — 8.891 à 8.900 — 9.211 à 9.220 — 9.961 à 9.970 — 10.201 à 10.210 — 10.401 à 10.410 — 11.211 à 11.220 — 11.221 à 11.230 — 11.541 à 11.550 — 11.693 à 11.700 — 11.911 à 11.920 — 12.211 à 12.220 — 12.431 à 12.437 — 12.439 et 12.440 — 12.501 à 12.504 — 12.508 à 12.510 — 12.571 à 12.580 — 12.601 à 12.610 — 12.981 à 12.990 — 14.071 à 14.080 — 14.521 à 14.530 — 14.541 à 14.550 — 14.621 à 14.630 — 14.671 à 14.680 — 14.971 à 14.980 — 15.701 à 15.710 — 15.859 et 15.860 — 16.049 et 16.050 — 16.061 à 16.070 — 16.201 à 16.204 — 16.206 à 16.210 — 16.591 à 16.600 — 16.751 à 16.760 — 17.181 à 17.190 — 17.531 à 17.540 — 17.671 à 17.680 — 17.961 à 17.970 — 17.971 à 17.980 — 18.381 à 18.390 — 18.461 à 18.470 — 19.351 à 19.360 — 19.551 à 19.560 — 19.781 et 19.782 — 19.785 à 19.788 — 19.790 — 20.101 à 20.105 — 20.107 à 20.110 — 20.551 à 20.560 — 20.631 à 20.640 — 20.731 à 20.740 — 20.741 à 20.750 — 21.541 à 21.550 — 21.951 à 21.958 — 22.091 à 22.100 — 22.461 à 22.470 — 22.511 à 22.520 — 22.581 à 22.590 — 22.711 à 22.714 — 23.721 à 23.730 — 24.259 et 24.260 — 24.391 à 24.400 — 24.421 à 24.430 — 24.471 et 24.472 — 24.681 à 24.690 — 25.561 à 25.570 — 25.631 à 25.640 — 25.651 à 25.661 — 25.761 à 25.768 — 25.921 à 26.000 — 26.761 à 26.770 — 26.841 à 26.850 — 27.081 à 27.090 — 27.181 à 27.190 — 27.421 à 27.430 — 27.621 à 27.630 — 27.881 à 27.890 — 27.891 à 27.900 — 28.301 à 28.310 — 28.572 à 28.580 — 28.991 à 29.000 — 29.281 à 29.290 — 29.691 et 29.692 — 29.698 à 29.700 — 30.771 à 30.780 — 31.931 à 31.940 — 32.171 à 32.180 — 32.861 à 32.869 — 32.881 à 32.890 — 32.901 à 32.910 — 33.051 à 33.060 — 33.141 à 33.150 — 33.351 à 33.360 — 33.361 à 33.370 — 33.701 à 33.710 — 34.731 à 34.734 — 35.981 à 35.990 — 37.511 à 37.515 — 37.611 à 37.620 — 38.351 à 38.360 — 38.685 à 38.690 — 38.751 à 38.760 — 38.841 à 38.850 — 38.901 à 38.910 — 38.911 à 38.917 — 38.951 à 38.959 — 39.452 à 39.460 — 41.651 à 41.660 — 44.071 à 44.080 — 47.591 à 47.600 — 49.341 à 49.350.

Obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

Tirage 1941.

6.810 41.430

Tirage 1942.

8.309 et 8.310 — 9.551 et 9.552 — 21.887 à 21.889 — 40.201 — 46.277 — 46.278 à 46.280 — 49.417 et 49.418.

Tirage 1943.

6.444 — 11.632 — 11.636 — 11.638 et 11.639 — 14.494 — 14.500 — 19.792 et 19.793 — 20.620 — 22.551 à 22.553 — 26.205 et 26.206 — 27.280 — 32.771 — 37.811 et 37.812 — 40.026 — 40.421 à 40.425.

Tirage 1944.

1.941 — 3.311 à 3.320 — 3.341 à 3.347 — 3.381 à 3.390 — 4.144 à 4.150 — 4.978 — 7.184 à 7.190 — 9.259 et 9.260 — 10.388 — 10.931 à 10.934 — 12.131 à 12.134 — 13.491 à 13.493 — 13.831 — 13.835 et 13.836 — 13.951 à 13.953 — 13.955 à 13.960 — 14.804 à 14.808 — 18.146 à 18.150 — 18.701 — 18.704 et 18.705 — 18.708 à 18.710 — 18.711 à 18.715 — 18.867 — 18.870 — 20.951 et 20.952 — 20.960 — 21.832 — 21.840 — 23.801 à 23.804 — 25.431 à 25.433 — 25.438 à 25.440 — 26.411 — 26.925 à 26.930 — 27.911 à 27.913 — 28.227 — 28.278 à 28.280 — 29.712 à 29.715 — 29.718 à 29.720 — 29.770 — 30.716 à 30.718 — 32.954 à 32.956 — 33.275 — 33.801 — 35.371 à 35.380 — 35.901 — 36.676 à 36.680 — 36.825 à 36.830 — 37.128 à 37.130 — 38.161 — 38.571 et 38.572 — 38.580 — 39.304 — 41.019 et 41.020 — 42.051 et 42.052 — 42.055 — 42.060 — 42.328 — 45.266 à 45.270 — 46.334 à 46.340 — 46.741 et 46.742 — 46.748 — 46.871 à 46.873 — 47.081 à 47.087 — 47.089 — 47.244 — 48.646 à 48.648 — 49.018 à 49.020 — 49.221 à 49.223 — 49.226 — 49.271 à 49.274 — 49.277.

Tirage 1945.

261 — 621 à 630 — 771 à 780 — 2.521 à 2.523 — 4.071 à 4.077 — 4.190 — 4.421 à 4.430 — 4.561 et 4.562 — 4.592 et 4.593 — 4.600 — 5.783 — 5.789 et 5.790 — 5.981 à 5.990 — 6.661 à 6.670 — 6.838 à 6.840 — 7.061 et 7.062 — 7.064 — 7.841 à 7.850 — 8.711 à 8.715 — 9.371 à 9.374 — 9.379 et 9.380 — 9.447 à 9.450 — 9.802 à 9.804 — 9.807 à 9.810 — 10.891 à 10.899 — 12.364 — 12.370 — 13.391 à 13.395 — 13.883 à 13.890 — 14.423 — 14.425 à 14.427 — 14.641 à 14.648 — 14.944 à 14.950 — 15.554 à 15.556 — 15.558 et 15.559 — 16.383 à 16.385 — 16.681 à 16.690 — 17.437 à 17.439 — 17.541 à 17.550 — 17.681 — 17.683 à 17.686 — 18.376 à 18.380 — 18.661 à 18.669 — 19.016 à 19.019 — 19.775 à 19.480 — 19.663 à 19.670 — 20.066 à 20.068 — 20.451 à 20.460 — 21.184 à 21.183 — 21.189 — 21.775 — 21.778 et 21.779 — 21.932 à 21.940 — 22.961 à 22.967 — 23.221 et 23.222 — 23.551 à 23.560 — 23.571 à 23.580 — 24.031 à 24.040 — 24.721 à 24.726 — 21.729 et 24.730 — 24.839 — 24.911 à 24.920 — 25.210 — 27.261 — 27.541 à 27.550 — 27.901 à 27.910 — 28.231 à 28.233 — 28.361 à 28.370 — 29.254 à 29.256 — 29.258 à 29.260 — 29.851 à 29.858 — 30.361 à 30.368 — 32.192 à 32.197 — 32.601 à 32.606 — 32.931 à 32.940 — 32.941 et 32.942 — 32.949 et 32.950 — 33.447 à 33.450 — 33.631 — 33.634 à 33.640 — 33.721 — 33.723 à 33.730 — 34.293 à 34.295 — 34.447 à 34.450 — 35.531 — 35.534 et 35.535 — 35.537 à 35.540 — 35.801 et 35.802 — 36.465 à 36.467 — 36.881 à 36.883 — 36.890 — 36.955 à 36.959 — 37.018 à 37.020 — 37.823 — 38.581 à 38.590 — 39.071 à 39.075 — 39.078 et 39.079 — 39.441 à 39.450 — 39.461 à 39.464 — 39.624 — 39.630 — 39.861 à 39.870 — 41.281 à 41.290 — 42.091 à 42.093 — 42.096 à 42.100 — 42.517 à 42.520 — 43.013 à 43.018 — 43.091 à 43.097 — 43.099 et 43.100 — 43.371 à 43.374 — 43.890 — 44.611 à 44.620 — 45.451 à 45.513 — 45.516 à 45.520 — 45.611 à 45.620 — 46.371 et 46.372 — 46.379 et 46.380 — 46.511 à 46.519 — 49.562 à 49.567 — 49.570.

Tirage 1946.

451 à 460 — 531 à 539 — 1.291 à 1.296 — 1.298 à 1.300 — 1.391 à 1.396 — 1.399 et 1.400 — 1.901 à 1.910 — 1.921 à 1.927 — 1.929 et 1.930 — 3.681 à 3.688 — 3.690 — 3.911 et 3.912 — 3.914 et 3.915 — 3.920 — 4.791 à 4.794 — 4.796 à 4.800 — 5.187 à 5.190 — 5.461 et 5.462 — 5.541 à 5.550 — 6.623 et 6.624 — 6.626 à 6.629 — 6.761 à 6.764 — 8.561 à 8.570 — 8.824 à 8.830 — 8.851 à 8.860 — 9.071 à 9.080 — 9.161 à 9.170 — 9.651 à 9.656 — 10.781 à 10.790 — 10.901 à 10.910 — 11.501 à 11.510 — 12.151 à 12.160 — 12.381 à 12.390 — 12.622 à 12.630 — 13.031 à 13.034 — 13.505 et 13.506 — 13.508 à 13.510 — 14.250 — 14.829 et 14.830 — 15.422 à 15.429 — 15.221 à 15.230 — 15.641 à 15.650 — 15.821 à 15.830 — 16.281 à 16.290 — 16.821 à 16.827 — 16.861 à 16.870 — 17.281 à 17.285 — 17.711 à 17.720 — 17.793 à 17.795 — 18.091 à 18.100 — 18.251 à 18.260 — 18.531 à 18.540 — 18.672 à 18.680 — 18.941 à 18.950 — 19.241 — 19.247 à 19.250 — 19.291 à 19.300 — 19.561 à 19.564 — 19.566 à 19.569 — 19.611 et 19.612 — 19.619 — 19.681 à 19.690 — 20.031 à 20.040 — 20.771 à 20.773 — 20.777 à 20.779 — 21.091 à 21.095 — 21.099 et 21.100 — 21.581 à 21.590 — 21.701 à 21.710 — 22.371 à 22.380 — 22.831 à 22.838 — 22.951 à 22.960 — 23.002 à 23.010 — 23.121 à 23.130 — 23.602 à 23.610 — 23.711 à 23.714 — 23.717 à 23.720 — 24.142 — 24.144 — 24.148 — 24.150 — 24.151 à 24.160 — 25.541 à 25.550 — 26.431 et 26.432 — 26.439 et 26.440 — 26.781 à 26.790 — 27.121 à 27.130 — 27.331 et 27.332 — 28.081 à 28.090 — 28.873 et 28.874 — 28.877 à 28.879 — 29.331 à 29.340 — 31.191 à 31.200 — 31.201 à 31.209 — 31.481 — 31.484 à 31.490 — 31.861 à 31.870 — 32.451 à 32.457 — 32.459 et 32.460 — 33.021 à 33.040 — 33.951 à 33.960 — 35.241 à 35.250 — 35.422 — 35.424 et 35.425 — 35.427 à 35.430 — 36.471 et 36.472 — 36.477 à 36.480 — 38.051 à 38.060 — 38.361 à 38.370 — 39.601 à 39.607 — 39.610 — 40.526 à 40.530 — 40.951 à 40.960 — 41.511 à 41.519 — 41.851 à 41.860 — 42.201 à 42.210 — 42.221 à 42.229 — 42.243 à 42.250 — 42.291 à 42.295 — 42.298 à 42.300 — 42.681 à 42.690 — 44.403 à 44.410 — 44.661 à 44.670 — 45.533 à 45.536 — 45.538 à 45.540 — 45.601 et 45.602 — 45.605 à 45.607 — 46.011 et 46.012 — 46.014 — 46.017 à 46.020 — 46.651 à 46.660 — 46.801 à 46.810 — 47.121 à 47.130 — 47.568 à 47.570 — 47.687 à 47.690 — 47.875 à 47.878 — 47.889 — 48.041 à 48.043 — 48.048 à 48.050 — 48.131 à 48.140 — 48.221 à 48.230 — 48.431 à 48.440 — 48.521 à 48.530 — 48.611 à 48.620.

Société d'Applications Hydrauliques

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 242085 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 8.000 obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F nominal constituant l'emprunt d'un montant nominal de 40.000.000 de francs émis par décision du conseil d'administration du 31 janvier 1947, prise en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 1946.

Date de remboursement et nombre d'obligations à amortir.

15 février	1948..	131	15 février	1963..	253
—	1949..	137	—	1964..	264
—	1950..	143	—	1965..	276
—	1951..	150	—	1966..	289
—	1952..	157	—	1967..	302
—	1953..	164	—	1968..	316
—	1954..	171	—	1969..	330
—	1955..	179	—	1970..	345
—	1956..	187	—	1971..	361
—	1957..	195	—	1972..	377
—	1958..	204	—	1973..	394
—	1959..	213	—	1974..	412
—	1960..	222	—	1975..	431
—	1961..	232	—	1976..	451
—	1962..	242	—	1977..	472

Total: 8.000 obligations.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 janvier 1947.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France		37.145.581 39
Effets et valeurs diverses		1.507.095.214 27
Effets du Sous-Comptoir des Entrepreneurs		10.177.164 70
Avances sur dépôts de titres		2.877.677 01
Correspondants		12.486.171.936 73
Prêts fonciers:		
Sur fonds d'obligations	5.566.518.804 21	
Sur avance de l'Etat	361.534.933 05	5.928.053.737 26
Prêts maritimes		61.877.047 47
Prêts communaux:		
Sur fonds d'obligations	19.324.877.646 »	
Sur avance de l'Etat	2.042.847.764 35	21.367.725.380 35
Prêts sur fonds du capital social et des réserves		1.118.516.569 08
Prêts. Réparation de dommages de guerre		148.724.658 39
Divers débiteurs		411.188.556 44
Comptes d'ordre et divers		721.529.965 44
Immeubles du siège social et immeubles acquis		67.552.627 55
Résultats		»
		43.868.636.086 08

PASSIF

Dépôts en comptes courants		1.480.965.825 68
Correspondants		387.959.875 50
Fonds national d'amélioration de l'habitat (ordonnance du 28 juin 1945)		96.639.779 26
Versements différés sur prêts		2.939.061.627 54
Trésor public. Son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)		2.478.269.374 06
Obligations foncières:		
Montant au pair en circulation	7.854.035.650 »	
A déduire: Primes à amortir	291.338.136 55	7.562.697.513 45
Obligations communales:		
Montant au pair en circulation	24.005.144.100 »	
A déduire: Primes à amortir	346.083.543 40	23.659.057.556 60
Bons à lots en circulation		122.489.750 17
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer		1.230.588.705 75
Créditeurs divers		942.716.164 57
Comptes d'ordre et divers		860.263.718 09
Provisions pour l'amortissement des emprunts		642.111.409 36
Réserves et provisions diverses		782.212.786 05
Capital social		513.504.000 »
Addition au capital social par incorporation de réserves		171.168.000 »
Résultats		»
		43.868.636.086 08

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur,
HENRI DEROY.

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 31 janvier 1947.

ACTIF

Immeubles	49.054.911 05	
Amortissements	16.592.501 22	32.462.409 83
Portefeuille effets		19.479.120 »
Effets échus et non renouvelés	34.089.200 »	
Abattement prescrit par l'article 12 des statuts	8.522.300 »	25.566.900 »
Accrédités		518.888.707 75
Crédit Foncier:		
Compte capital		22.500.000 »
Compte courant		1.356.058 14
Espèces en caisse et en banques		4.099.553 66
Débiteurs divers		57.786.197 93
Crédits réalisés ou à réaliser (compte d'ordre)		1.303.659.925 70
Effets du Crédit foncier avalisés par le S. C. (compte d'ordre)		69.216.837 »
		2.054.715.710 01

PASSIF

Capital social	30.000.000 »
Prime d'émission	41.162.500 »
Réserve statutaire	12.955.000 »
Réserve pour risques des prêts	19.343.095 60
Effets des accrédités	509.189.398 70
Créditeurs divers	62.393.096 98
Bénéfices de l'exercice précédent	5.961.474 57
Profits et pertes	834.384 46
Crédits ouverts (compte d'ordre)	1.303.659.925 70
Engagements d'aval (compte d'ordre)	69.216.837 »
	2.054.715.710 01

Paris, le 5 mai 1947.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
Signé: J. APPERT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 15 février 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Soro (Speranzo), veuve Romolo Ricci, 17 rue Toussaint;
Heritier (Marius-Pierre), rue Fougasse;
Gonnet (Lydie), femme Henri Beux, Saint Antoine;
Traverso (Marie-Joséphine), 12, rue de la Palud;
Fiorelli (Emenegildo), 34, rue Sainte-Barbe;
Bracci (Fortunato), 60, boulevard Gingou Belle-de-Mai;
Livi (Alfred), 167, avenue Capelette;
Petrini (Domenica), femme Domenico Sueco, 9, boulevard de la Barnière;
Livi Sestilio, 167, avenue Capelette;
Martini (Auguste), 180, boulevard National;
Signorile (Anna-Lucia), 77, rue Sainte-Philomène;
Talmon (Léonie), 3, place des Hommes;
Calzavara (Esther), 69, boulevard de Longchamp;
Dessi (Giovanni), maison Catrano, boulevard Bonino, Saint-Louis;
Rego (Albertine), maison Laffranchini, Saint-Louis-la Tiste;
Deglovanni (Battista), montée Saint-Menet, la Valentine;
Ziano (Guiseppe), 14, rue Jean-Galand;
Cappelotti (Fanny), veuve Alberto Luigi, 23, rue des Hugolins;
Riva (Maria), femme Guiseppe Giacoletti, 160, rue Félix-Pyat;
Lerda (Jean-Joseph), campagne Robert, traverse Vieille-Chapelle, Mazargues;
Faure (Paul), 14, rue de la Charité;
Corso (Sibilla), 27, rue Tapis-Vert;
Cossul (Carmela-Filomena), 19, rue Saint-Bazile;
Fresia (Amedeo), bar du Centre, estaque Riaux;
Ricca (Dora), 95, boulevard Périer;
Calvianni (Giorgio, 139, avenue Capelette;
Florentino (Francesco), 15, place de Lenche;
Bracciotti (Irminia), femme Enrico Sommaruga, 15, rue du Jardin-des-Plantes;
Neri (Eufemia), veuve Sabatino Mariotti, 301, avenue Capelette;
Sormani (Guiseppe), 16, rue Saint-Antoine;
Bonsanti (Antoinette), 1, puits Beausenque;
Annunziata (Charles), 8, rue de l'Hôtel-Dieu;
Rocco (Ange), 30, rue d'Aix;
Bonsanti (Vincente), 1, puits Beausenque;
De Ramieri (Marcelle), 184, rue Centrale, Saint-Henri;
Ponciullo (Michel-Ignace), 60, rue Sainte-Barbe;
Cianciarulo (Alphonse), 42, boulevard de Strasbourg;
Usseglio Gros (Marie), 8, rue Montelen;
Demola (Vincent), rue des Crottes, Saint-Marcel.
Della Rocca (Raffaele), 38, boulevard de Strasbourg;
Dellarchi (François), 22, impasse Junot;
Vialardi (Anna), femme Charles Ferrero, villa Jeanne-Gabriel, boulevard Contesse, Saint-Julien;
Sbrana Foresto, 22, rue Saint-Claude;
Constantino (Rocco), Saint-Henri;
Bondi (Albert), 102, avenue Capelette;
Stravato (Alphonso), 6, rue Fontaine-Rouvière;
Assalante (Luigi), 6, rue Fontaine-Rouvière;
Bocca (Madeleine), 44, rue B.-Cabucelle;
Cravero (Pierre), Tr-Santi, Saint-Henri;
Cibasti (Emile), 46, Ch.-Mazargues, Saint-Giniez;
Salpêtre (Albert), rue Favant, Saint-Henri;
Petkoff Tolicheffe, 9, rue Petit-Saint-Jean;
Bertorello (Francesco), Tr.-du-Sablier, Bonneveine;
Lia Tittorio Carmelo, 4, impasse Auguste, Capelette;
Cicalini Divina (Maria), femme Baptiste Rabino, 27, rue Clary;
Giavelli (Giovanna-Maria), femme Antonio Ré, 20, rue des Trois-Rois;
Baldaccini (Giovanni), 45, boulevard Honorine, Saint-Louis;
Rosso (Joséphine-Marie), femme Calogero Imbrosciano, 175, avenue Capelette;
Linari (Eugène), 2, rue d'Austerlitz,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 15 février 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Maggiani (Primino-Secondo), villa Marie-Antoinette, boulevard Bernard, la Barasse;
Sitia (Quinto), rue Trou-d'Alrainc;
Lebbo (Dominique), 32, chemin Saint-Joseph, le Canet;
Chesta (Lucia), 269, avenue Capelette;
Giordano (Delfin), 14, rue Lautard;
Favro (Louis), campagne Rivaller, Saint-Henri;
Dani (Carline-Palmyre), femme David Santoriello, maison Roux, l'Estaque-Gare;
Rossi (Dominique), veuve Paul Leriche, 42, rue Fontaine-Saint-Lazare:

Zipey (Arthur), 43, cours Belsunce;
Fenu (Gavino), 10, montée de la Gare, l'Estaque;
Burrone (Giovanni), 4, boulevard Permontla-Calade;
Zipey (Pierre), 43, cours Belsunce;
Noble (Calogero), 108, Grand'-Rue;
Gili (Catterina), femme Battista Bonetto, campagne les Fresnes, Pont-de-Vivaux;
Vola (Françoise), femme Louis Bertrand, 21, rue de la Butineuse;
Carmignani (Antonio), 194, avenue Capelette;
Cendo (Maria), veuve Nicolas Olt, 8, boulevard Molinari;
Moro (Adolfo), 23, rue de Turenne;
Bello (Michele), 45, rue de la Rose;
Simiand (Agnès-Maria), 242, avenue Prado;
Roberto (Luigi), 58, rue Banon;
Facione (Filippo), 12, rue Chevalier-Roze;
Corallo (Félicita), femme Salvatore Bariglio, 51, rue des Vignes;
Nicolino (Dominique), veuve Antoine Constantin, 57, rue du Portail, Mazargues;
Lorenzatti (Marguerite), 381, chemin Vieinal, Mazargues;
Idini (Philomène-Antonia), 69, rue Grignan;
Prato (Caterina), femme Giacomo Bellario, 25, boulevard Barnière;
Unia (Angela-Rita), 17, rue Hoche;
Catinella (Louise), 11, rue Servians;
Magro (Vincenzo), 10, rue Lanternerie;
Palumbo (Sophie), 12, rue Ganderie;
Bianco (Guiseppe), 22, boulevard Dahdah;
Luzzatti (Elda-Allegra), 31, chemin Saint-Julien;
Bruni (Gemme), femme Flosavanti Marchi, 2, rue Papère;
Manfredi (Battista), maison Genfard Rio-Tinto, l'Estaque;
Cavalieri (Rutilo-Guiseppe), clié Verminck, Madrague-Montredon;
Sansoni (Bruna), 9, rue Puget;
De Cesare (Giovanni), 15, rue des Chapeliers;
Lida (Masalinda), 75, rue Paradis;
Degioanni (Enrico), campagne la Mère, par la Valentine;
Tognetti (Erminia), 67, rue Plumier;
Purificato (Pierre), 19, rue de la Reynarde;
De Domenico (Michèle), 13, rue de la Rose;
Apice (Pasquai, 13, rue Ferrari;
Ribotta (Frédéric-Fortuné), 16, place des Hommes;
Fonti (Ferdinando), 21, boulevard Vellen,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 15 février 1917, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Atanasoff (Jean), 4, rue Roumanille;
Weddi (Louise-Antoinette), 20, rue Caisserie;
Parenti (Marie-Françoise), femme Joseph Tognocchi, 5, boulevard Sicard, Sainte-Marguerite;
Ferraris (Emélie), 13, boulevard des Pins;
Gallenca (Georges-Charles), 12, rue Caravelle;
Ivanoff (Georges), 7, rue de la Mure;
Canzi (Joseph), 128, rue d'Aubagne;
Rossi (Vittorio), 14, rue du Bon-Pasteur;
Bonin (Florino), 7, rue de l'Espérance;
Balbo (Catterine), femme Giovanni Falcinella, chemin Saint-Antoine, campagne Gros-Pin;
Salvatorini (Mello), 16, rue Centrale, Saint-Henri.
Cellato (Eugène), 7, rue des Héros;
Camilla (Giacomo), 6, rue Vandel;
Rossi (Lucien-Joseph), 19, rue Hesse;
Bruno (Marie), femme Victorin Magnetti, la Valentine, par Saint-Savournin;
Garelli (Giovanni), 2, route Nationale, Saint Louis, Grande-Viste;
Porcu (Ferdinando), 5, rue d'Antholne;
Ugone (Jean-Baptiste), rue des Crottes, Saint-Marcel;
Attina (Clara), femme Vincent Piazza, 14, rue du Jourdan;
Marabotto (Henri), 28, rue du Grand-Puits;
Novellani (Armand), 51, rue Bernard-du-Bois;
Novellani (Adolphe), 51, rue Bernard-du-Bois.
Levet (Louis), 216, boulevard National;
Pinto (Michel-Ange), 18 *a*, boulevard de la Barnière;
Cerfogli (Caroline), 39, rue des Dominicaines;
Galdo (Francesco), la Barre, Saint-André;
Guglielmi (Carmen), 45, rue Plumier;
Pisloresi (Jean-Paul), rue Immaculée-Conception, Arenc;
Mereu (Anna), 25, traverse de Gibbes;
Bonardo (Chiaffredo), 13, rue de l'Aube;
Allio (Doménica), femme Charles Caniggia, verrerie Sainte-Marguerite, boulevard Barthélemy;
Caniggia (Charles), verrerie Sainte-Marguerite, boulevard Barthélemy;
Sperito (Angèle-Antoinette), 24, boulevard Larrat, Pont-de-Vivaux;
Gansterer (Hans), rue de la Mure, 7;
Zavatto (Séverino), chemin de la Madrague, 2;
Rossi (Léone), 64, rue Danton;
Zucchelli (Luigi), 6, rue Croix-de-Régnier;
Belli (Joseph), 16, rue Roquebrune;
Borsa (Maria), veuve Agostino Delpino, 13, ancien chemin de Cassis, Sainte-Marguerite;
Ivanoff (Athanase), 2, boulevard Roux, Sainte-Marthe;
Vitolo (Adelaïde), veuve Vincent Tanzione, 6, rue du Panier;
Maloni (Agostino), 16, rue Jean-Martin;
Meloni (Francesco), campagne Vallier, 1, chemin Aygalades;
D'Ambrosio (Jean-Joseph), la Pelouque, Saint-Henri;
Cirillo (Thérèse), femme Marius Calizia, 6, boulevard Durand, chemin Montolivet;
Scoglio (Francesco-Lucio), 22, rue Peysonnel;
Candia (Françoise), veuve François Pagano, 39, boulevard Strasbourg;
Garzino (Georges), bar François), boulevard Roux, Estaque-Plage;
Garzino (Marcel), bar François, boulevard Roux, Estaque-Plage;
Zingarelli (Guiseppe), 10, traverse Bois-Luzy, chez Gay, Saint-Julien;
Reina (Emma), 23, boulevard Féraud;
Peveraro (Marguerite), montée des Iris, Estaque,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 15 février 1917, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées qui doivent être réputées ennemies:

Biagini (André), 34, rue des Chapeliers;
Ragozzino (Paolina), femme Vincenzo Ancino, 11, rue Audimar;
Caviglia (Bortoloméo), 26, rue Borde;
Allamandi (Lucie), femme Augustin Negro, Saint-Just;
Punzo (Carlo), 1, rue du Trésor;
Ferraris (Joséphine), 8, boulevard de la Thèse;
Ronaza (Raymonde-Simone), 1, rue de la Cascade;
Confetti (Fleury), traverse des Prud'hommes, 24, à Saint-Loup;
Dalmasso (Jeanne), veuve François Zurletti, boulevard Thiers, Verduron, Saint-Antoine;
Marchi (Joffroy), maison Bruno, le Château-Estaque;
Ruffino (Guiseppe), 29, traverse Gibbe:
Dratcos (Georges), 26, rue des Chapeliers;
Cracolici (Elena-Guiseppa), sa femme Vincenzo Sentieri, 11, rue Servian-de-la-Figulère;
Cioffi (Marie), femme Marius Chaussinot, 1, rue du Trésor;
Fiandrino (André), 1, grand-chemin de Toulon;
Favro (Mathilde), maison Arnaud-Vallon;
Rondissonne (Térésa), femme Guiseppe Tortia, 110, chemin Madrague-Ville;
Bessone (Rosa), 10, impasse Guichard;
Grazzini (Dominique-Alfred), 17, rue Clary;
Bruno (Térésa), 26, rue Barbaroux;
Castagne (Marie), veuve Pierre Campero, 157, avenue d'Arenc;
Satta (Maria-Rita), femme Giovanni Secchi, 8, rue de la Villette;
Sciutti (Clément), 11, place Guichard;
Miele (Marta), femme Jean Franchitto, villa la Granière, Saint-Marcel;
Bossa (Giovanni), 8, rue des Gardeurs;
Bertelli (Gildo), 40, boulevard Reynaud, Sainte-Anne;
Tatta (Vincente), 14, rue Nayousse;
Tranchino (Gilberto), 63, boulevard Barnière, Capelette;
Garzi (Maria), femme Charles Menchetti, 17, rue Sainte-Thérèse, Chutes-Lavies;
Serglampietri (Romana), femme Sabatino Lodi, 25, rue Bouterie;
Lomonaco (Giovanni), 30, boulevard de la Corderie;
Pillai (Danielle), 5, rue Alexandrie;
Iozza (Vincenzo), 13, rue de l'Amandier;
Bisacca (Ferdinand), 24, rue Bouterie;
Gigante (Luigi), 55, rue Neuve;
Manzo (Savine), 6, rue d'Amiens;
Freddi (Camillo), 14, rue Magali, Estaque;
Gagna (Pauline), femme Etienne-Léon Audemino Riaux, Estaque;
Manetti (Raymond), Saint-Henri;
Giordano (Biagio), 9, montée Saint-Esprit;
Walter (Antoine-Emile), rue Haxo, restaurant Haxo;
Dante (Marie), 67, boulevard de la Corderie;
Parnesi (Antoine), 394, chemin Nerthe, Estaque;
Gardini (Joseph), 216, rue Centrale, Saint-Henri;
Castellotti (Marie-Louise), 23, rue de la Guadeloupe;
Izzo (Félicie), 2 *bis*, rue du Poirier;
Saruzo (Antonio), 37, rue d'Aix;
Tozzi (Guiseppe), 14, rue Guichard;
Boccia (Donato-Emilio), 28, rue Caisserie;
Jahier (Sylvie), 193, boulevard Longchamp;
Dellamico (Silvio), 28, boulevard Ollivier;
Boero (Chiaffredo-Vincenzo), campagne Marroniers, Pont-de-Vivaux;
Szvetozar (Mangin), 24, cours Belsunce;
De Gregoris (Marius), 5, rue du Panorama;
Baucero (Modeste), femme Joseph Venchi, 193, avenue Capelette;
Tomei (Tiberio-Tiberi), 1, rue du Bon-Pasteur;
Armenio (Salvator), 1, rue de l'Amandier;
Vacca (Constance), femme Tomaso Cabigiosu, 10, rue des Industrieux;
Santella (Vincenzo), 12, rue Négel;
Alberuanti (Catherina), 20, chemin des Aygalades;
Zografos (Emmanuel), 12, rue Bernard-du-Bois,

et a confié l'administration séquestre desdits biens à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Postes, télégraphes et téléphones.

Reconstruction de l'Hôtel des Postes de Rouen

Attribution du lot de travaux de « linoléum ».

Montant approximatif: deux millions deux cent trente-quatre mille francs (2.234.000 F).

Les entrepreneurs que cette opération intéresserait sont priés d'en donner avis au directeur régional des P. T. T. à Rouen, 6, boulevard de la Marne, en joignant leurs références ou, pour ceux ayant déjà travaillé pour l'administration des P. T. T., en indiquant les ouvrages déjà réalisés par eux.

Le dossier d'étude leur sera communiqué en temps utile.

Dernier délai pour présenter les candidatures: 18 mai 1917.

AVIS DIVERS

SOCIETE IMMOBILIERE de SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

SAINT-DENIS (SEINE), 24, BOULEVARD CARNOT

Registre du commerce : Seine 239693 B.

MM. les actionnaires de la société immobilière de Saint-Denis sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 30 mai 1947, à quinze heures, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Examen des comptes 1945-1946 de la société et bilans;

2° Rapport du conseil d'administration sur les opérations des exercices 1945-1946;

3° Rapport de MM. les commissaires aux comptes;

4° Rapport sur les opérations faites en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;

5° Approbation des comptes;

6° Quitus des administrateurs;

7° Questions diverses.

NORWICH UNION LIFE INSURANCE SOCIETY

Avis est donné par les présentes que l'assemblée générale annuelle de la société ci-dessus aura lieu, dans les bureaux de la société, Surrey Street, Norwich, le mercredi 28 mai 1947, à douze heures, pour traiter les affaires suivantes :

Recevoir et examiner le compte profit et pertes, le bilan et le rapport des administrateurs sur les affaires de l'année 1946;

Elire trois administrateurs en remplacement de MM. Ernest Hicks Esq., E.-F. Williamson Esq., and Q.-E. Gurney Esq., qui se retirent par roulement et, étant éligibles, se présentent à la réélection;

Nommer un censeur ou des censeurs et fixer sa ou leur rémunération.

Daté ce 30 avril 1947.

Surrey Street, Norwich.

Signé : W.-W. WILLIAMSON,
Directeur général et actuaire.

IMPRIMERIE & EDITION DES "Dernières Nouvelles de Strasbourg"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.000.000 DE FRANCS, AYANT SIÈGE 17-19, RUE DE LA NUÉE-BLEUE, STRASBOURG (BAS-RHIN)

R. C. : Strasbourg B 79.

Avis aux obligataires.

La société a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés qu'il sera procédé, le 20 mai 1947, à quinze heures, dans les bureaux de la société, 17-19, rue de la Nuée-Bleue, à Strasbourg, au tirage au sort de 153 obligations de l'emprunt 5 0/0 appelées au remboursement, et ce, conformément au plan d'amortissement desdites obligations.

Strasbourg, le 2 mai 1947.

Imprimerie et édition des
« *Dernières Nouvelles de Strasbourg* »,
La direction.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Mâcon. ASSOCIATION SPORTIVE DE MONTBELLET. But : grouper et entraîner les jeunes gens désireux de pratiquer le sport. Siège social : mairie de Montbellet.

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA RICHARDAIS. But : organiser par des moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles de la paroisse de la Richardais. Siège social : au bourg, école Saint-Joseph, à la Richardais.

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône AMICALE DES SUPPORTERS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE COURS, section rugby. But : soutenir ce club moralement et financièrement. Siège social : hôtel Imbert, rue de Mardore, Cours (Rhône).

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Haute-Saône. Société d'éducation populaire L'ESPÉRANCE FAYMONTAISE. But : sport et activités diverses. Siège social : M. Morel (François), à Faymont, par Moffans.

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DE L'INSTITUTION BOSSUET. But : éducation physique, sports. Siège social : rue de la Bienfaisance, Lannion.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION DES PRISONNIERS D'ESQUERCHIN. But : défense des intérêts moraux et matériels des prisonniers rapatriés. Siège social : mairie d'Esquerchin.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. LES GAZELLES D'ARRAS. But : éducation physique, sports. Siège social : 11, rue Saint-Maurice, Arras.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE DES JEUNES FILLES. But : œuvres scolaires et éducatives. Siège social : 63, rue de la Santé, Paris.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. CERCLE PAROISSIAL SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AÏN-EL-ARBA. But : contribution à la diffusion de la pensée catholique par la presse, le cinéma, les œuvres de charité et d'entr'aide et tous autres moyens jugés les plus aptes à ce but. Siège social : au domicile de son président, Aïn-El-Arba.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. INSTITUTION SAINT-JOSEPH DE GRENELLE. But : gestion de l'école. Siège social : 13, place Félix-Faure, Paris.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. BOULE SPORTIVE DE LA CHALE. But : pratique du jeu de boules. Siège social : café Durieux, 30, rue de Roanne, Saint-Etienne.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. CINÉ-CLUB DE FONTAINEBLEAU JEAN-VIGO. But : faire connaître le vrai cinéma et étudier l'art cinématographique. Siège social : 25, rue Le-Nôtre, Fontainebleau.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. UNION DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE, section d'Ambarès. But : rassembler tous les jeunes Français et les jeunes Françaises et les éduquer dans l'amour de la République. Siège social : M. Mouchargue (Gérard), secrétaire, à Ambarès.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. UNION TRAVAILLISTE ET DE LA RÉSISTANCE. But : poursuivre une œuvre républicaine et démocratique par la diffusion des idées, le développement des œuvres économiques et d'action politique. Siège social : 31, rue d'Avron, à Gagny.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE FOURMIES. But : défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social : 10, rue de Mogador, Fourmies.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE THYL. But : groupement et défense des sinistrés. Siège social : mairie de Thyl.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. SOCIÉTÉ DE CHASSE SAINT-HUBERT DE MONTRICHER. But : grouper les chasseurs, repeuplement et protection du gibier. Siège social : mairie de Montricher.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHAGEY ET CHENERIER. But : étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille rurale. Siège social : mairie de Chagey.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. L'ESSON PORNICAIS. But : éducation physique et sportive. Siège social : rue de Paimbœuf, Pornic.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. AMICALE LAÏQUE DE SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES. But : éducation générale et artistique des adolescents et des adultes, appui à l'école publique. Siège social : école de garçons, à Saint-Avaugourd-des-Landes.

11 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. MÉRITE ARTISTIQUE ET MUSICAL (académie d'expansion philanthropique). But : récompenser le mérite sous toutes ses formes où il se manifeste. Siège social : 17, rue d'Hauteville, à Paris.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-RÉMY. But : venir en aide aux enfants nécessiteux et développer le sens civique et l'esprit laïc des écoliers. Siège social : mairie de Saint-Rémy.

12 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE SAINT-JOSEPH, à Loudes. But : œuvres scolaires et formation sociale et religieuse. Siège social : école Saint-Joseph, place de l'Eglise, à Loudes.

12 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'ACCUEIL FRANÇAIS. But : se mettre à la disposition des pouvoirs publics pour coopérer avec eux dans les diverses activités d'ordre social et démographique rendues nécessaires par l'immigration d'étrangers, quels qu'ils soient, leur installation sur les territoires de la République et de l'Union française, leur mise au travail, leur adaptation dans un milieu nouveau, l'application de leur statut et de la législation française les concernant, l'aide administrative, morale et matérielle à leur apporter, leur assimilation dans la communauté française, éventuellement leur rémigration et au besoin leur passage en transit (art. 3 des statuts). Siège social : 58, rue des Vignes, Paris.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. CANTINE SCOLAIRE DE SAINT-RÉMY. But : donner un repas chaud aux enfants éloignés de l'école et à ceux dont les parents travaillent. Siège social : mairie de Saint-Rémy.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. ASSOCIATION FAMILIALE DE LA RÉGION DE BRIEY. But : grouper, représenter, organiser et défendre les intérêts généraux des familles. Siège social : mairie de Briey.

12 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. ENTENTE SPORTIVE MONTBAZINOISE. But : pratique de tous les sports. Siège social : salle Paul-Doumer, à Montbazin.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Groupe théâtral Séverin. But: organisation des loisirs et éducation morale et artistique de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Sever.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. Cercle des amis. But: entretien des liens d'amitié entre ses membres. Siège social: maison Nicolai) Jean-Baptiste), Polveroso.

12 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. Comité local d'épargne de Moon-sur-Elle. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Moon-sur-Elle.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Prévoyante de Watterdal. But: créer l'union entre tous les chasseurs de Watterdal; réprimer le braconnage et la destruction du gibier; empêcher l'emploi d'engins défendus ainsi que le recel, le colportage et la vente du gibier en temps prohibé; favoriser la destruction des oiseaux de proie et des bêtes nuisibles; repeupler en gibier le territoire de Watterdal s'il y a lieu. Siège social: café Rochart-Bachelet, Seninghein-Watterdal.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Motavia-Sports. But: pratique de tous les sports. Siège social: 150, boulevard Haussmann, Paris.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association d'éducation populaire de Brie. But: assurer le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école privée de filles, Brie.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. Association des familles de Saint-Jean-de-Losne. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Losne.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Association familiale rurale de Breuil-sur-Argenton. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Breuil-sur-Argenton.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Les Pétanqueurs gangeois. But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Riche, à Ganges.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Union des étudiants musulmans nord-africains de Toulouse change son titre et devient Association des étudiants musulmans nord-africains de Toulouse, renouvelle son bureau et transfère son siège social du 9, place du Capitole au 11, rue Fermat, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Comité des œuvres sociales de l'Union des syndicats confédérés de la Haute-Garonne. But: créer et développer les œuvres sociales de toute nature destinées aux adhérents des syndicats confédérés et à leurs familles. Siège social: bourse du travail, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Le Rayon sportif parisien transfère son siège social du 19, rue de Varenne au 44, rue de Rennes, Paris.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. La Boule aurore de Fabron change son titre et devient Aurore sportive de Fabron. But: grouper des sportifs, pratiquer tous les sports. Siège social: chez Guido, Nice-Fabron.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Union commerciale, industrielle et artisanale de la Chartre-sur-le-Loir. But: établir entre tous ses membres des liens étroits de solidarité, coordonner leurs efforts pour assurer au mieux la défense de leurs intérêts professionnels, réaliser toutes mesures propres à accroître le bon renom du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la région de la Chartre-sur-le-Loir. Siège social: hôtel de ville de la Chartre-sur-le-Loir.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association catholique des chefs de familles de Campbon. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Campbon.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. Association sportive des établissements Sens et Mignot. But: resserrer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie, préparer au pays des hommes robustes par la pratique des sports et exercices physiques. Siège social: établissements Sens et Mignot, rue de la Beauce, Bône.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. Association familiale rurale. But: sauvegarde des droits familiaux. Siège social: chez M. Jouve (Marius), propriétaire, à Tresques.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Nancy. Union musicale de Jarville. But: étude, pratique de la musique. Siège social: 25, rue de la République, Jarville.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupe des étudiants républicains nationaux. But: maintenir l'idéal national chez les étudiants. Siège social: 9, boulevard des Italiens, Paris.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. La Boule gardannaise. But: pratique du jeu de boules provençal. Siège social: hôtel Saint-Roch, à Gardannes.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Amicale laïque F. Buisson de Marquise. But: aide aux écoles publiques. Siège social: école des garçons, Marquise.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Association catholique des chefs de famille de la paroisse Sainte-Barbe, Nœux-les-Mines. But: étude et défense des droits de la famille. Siège social: presbytère Sainte-Barbe, Nœux-les-Mines.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. Union sportive lévignacaise. But: développer la jeunesse par exercices variés et sports. Siège social: école publique de garçons, Lévignac-de-Guyenne.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Bourges. Amicale des chasseurs florentais. But: exploitation rationnelle de la chasse et conservation du gibier. Siège social: mairie de Saint-Florent.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Lot. Conseil des parents d'élèves des écoles laïques du département du Lot. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: inspection académique, Cahors.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Amicale des anciens combattants, mobilisés des deux guerres, prisonniers, mutilés, veuves, réfractaires, maquisards et victimes de guerre. But: provoquer une étroite et fraternelle solidarité entre les membres et les assister. Siège social: mairie d'Artaix.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Amicale laïque de Genestelle. But: entretenir les liens d'amitié formés à l'école, créer et développer des activités sociales, sportives et culturelles en faveur des enfants des écoles publiques et des membres de l'association. Siège social: école publique de Genestelle.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Wagram-Passy. But: achat de bétail et répartition. Siège social: 154, avenue de Wagram, Paris.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Tourisme, travail, culture (section de la Banque de France). But: liaison entre la section de tourisme et travail, travail et culture; organisation des loisirs et manifestations culturelles. Siège social: 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

19 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Association des amis de Kergoat. But: aide au centre d'éducation de Kergoat. Siège social: Kergoat, le Hinglé.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis de l'aumônerie catholique de l'armée française. But : défendre les intérêts moraux et matériels des aumôniers catholiques de l'armée. Siège social : 102, rue de l'Université, Paris.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats des bouchers de Fontenay-sous-Bois But : achats de viande en campagne, répartition et vente à la clientèle. Siège social : 1, rue Mauconseil, Fontenay-sous-Bois .

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des bouchers des Rosettes de Fontenay-sous-Bois. But : groupement d'achats. Siège social : 5, rue Pasteur, Fontenay-sous-Bois.

28 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Comité local d'épargne de Noirétable. But : propagation du mouvement national d'épargne. Siège social : mairie de Noirétable .

28 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Comité local d'épargne de Saint-Bonnet-le-Chateau. But : propagation du mouvement national d'épargne. Siège social : mairie de Saint-Bonnet-le-Château.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Saint-Ambroix. But : propagation du mouvement national d'épargne. Siège social : mairie de Saint-Ambroix.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Saint-Palais. But : propagation du mouvement national d'épargne. Siège social : mairie de Saint-Palais.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Civray. But : propagation du mouvement national d'épargne. Siège social : mairie de Civray.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Sury-en-Lère But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Sury-en Lère.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Charost. But propagation du mouvement national d'épargne Siège social: mairie de Charost.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Bué. But: propagation du mouvement national d'épargne Siège social: mairie de Bué.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Veaugues. But propagation du mouvement national d'épargne Siège social: mairie de Veaugues.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Savigny-en-Septaine. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Savigny-en-Septaine.

30 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Comité local d'épargne de Jussy-Champagne. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Jussy-Champagne.

6 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats Grenelle-Drancy. But: achats de viandes en commun. Siège social: 208, rue de Grenelle, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

23 avril 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. Chambre de commerce franco-éthiopienne. But: développer et protéger le commerce éthiopien en France et favoriser les échanges économiques entre l'Ethiopie et la France. Siège social: 7, rue de Berri, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.